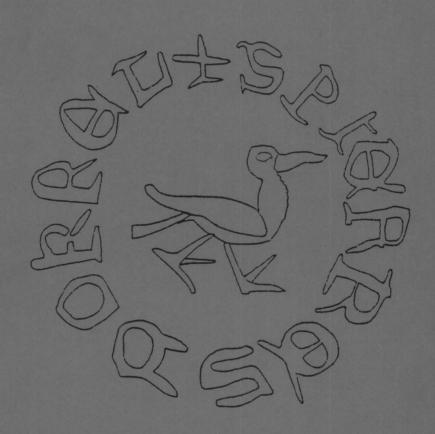
TRAINECOURT (Calvados)

Communes

de

CORMELLES GRENTHEVILLE MONDEVILLE



Campagne de fouille

1987

Mondeville se trouve au sud-est de l'agglomération de Caen (Calvados), dans la vallée de l'Orne. Au Sud de cette commune, sur le plateau, aux confins des communes voisines de Grentheville et de Cormelles-le-Royal, on a, dans le cadre d'une opération planifiée d'étude des sites de la basse Antiquité et du Moyen Age dans la région de Caen, entamé, en novembre 1977, la fouille exhaustive d'un habitat dont la présence avait été reconnue dès 1913. On a mis au jour, de chaque côté d'une voie ancienne, rejointe à cet endroit par différentes voies secondaires, des vestiges qui s'échelonnent depuis l'Age du Bronze final III jusqu' au XVe siècle. Les travaux n'ont encore exploré exhaustivement qu'une partie du site, puisque des vestiges ont été repérés sur une superficie très vaste, mais ils permettent d'ores et déjà de se représenter en gros l'étendue de la surface habitée - menacée actuellement par l'extension d'une zone industrielle - et l'évolution de son occupation et de son utilisation. Ils ont mis en évidence des traces d'occupation d'époques diverses, se superposant et se recoupant parfois, disséminées sur une superficie de plus de vingt hectares. Celle-ci recouvre les parcelles désignées, aussi bien sur le cadastre de Mondeville que sur celui de Grentheville ou celui de Cormelles-le-Royal, par les appellations Saint-Matin, Haut Saint-Martin, Trainecourt, Trennecourt ou les Trains de Court, les Hoguettes, le Thuilée, Le Bissonnet, etc..

On note, dans les pièces du fonds de la baronnie d'Argences dépendant de l'abbaye de Fécamp conservé aux Archives du Calvados, diverses appellations sous lesquelles est désigné l'emplacement sur lequel on a commencé à fouiller en 1977 : <u>Delle Saint-Martin</u> (1400), <u>Cimetière Saint-Martin</u> (1543), <u>Saint-Martin-de-Grentheville</u> (1539), <u>Delle Saint-</u>

Martin-es-Catelliers (1413-1629). Toutes les dénominations procédent de la même origine, Saint-Martin, qui dérive évidemment du patron de l'église, bien qu'on ne trouve, dans la documentation écrite, aucune trace explicite de celle-ci. Elles attestent que les traditions relatives à cet ancien lieu habité s'effacent progressivement dans les textes à partir de 1400 pour disparaître en 1629. Le souvenir en est néanmoins conservé dans le cadastre du début du XIXe siècle et dans le cadastre actuel.

On observe également sur le territoire de Mondeville et sur celui des communes voisines de Grentheville et de Cormelles, le microtoponyme de Trainecourt, Trennecourt ou Les Trains de Court, dont les références ont été relevées depuis le XVe siècle, époque à laquelle un hameau paraît encore y être habité, jusqu'au XVIIIe (Delle de Trainecourt ou Saint-Martin). Un texte établit par ailleurs que l'église actuelle de Grentheville (Saint-Rémi) a été fondée à la fin du XIIe siècle par un chevalier, sans doute seigneur du lieu, in capite sue culture. On peut penser que le centre paroissial primitif se trouvait à Saint-Martin, dans un village ou un domaine nommé Trainecourt, la création de l'église paroissiale de Grentheville ayant entraîné le dépérissement et l'abandon de Saint-Martin et un partage du finage de Trainecourt entre les paroisses voisines. La toponymie actuelle conserverait, aujourd'hui séparés, le nom ancien du lieu habité ou du centre du domaine et le souvenir de la dédicace de l'église, cette séparation résultant du partage territorial entre les trois paroisses limitrophes après la déchéance de Saint-Martin.

Dès leur début, les travaux ont porté sur un secteur limité, menacé alors par un projet de construction d'une gare de marchandises, dans la pièce de terre nommée <u>Delle Saint-Martin</u>. Cet espace est particulièrement marqué par des occupations d'époque historique. En effet, seules les traces ponctuelles (fosses, foyers, etc.) et sans doute également certains longs fossés qui le traversent dans une orientation N.E.-S.O. montrent une présence humaine sur le site aux époques pré- et protohistoriques. En revanche, on y a reconnu plus ou moins nettement et exploré méthodiquement pendant neuf ans déjà les vestiges d'une petite agglomération rurale dont l'histoire est ponctuée par des changements dans les modes de bâtir.

La première période historique d'occupation du site est caractérisée par l'utilisation de la pierre dans la construction, plaquettes ou moellons calcaires de provenance locale. Les bâtiments de taille relativement importante et dont le toit était fait de matériaux périssables, étaient dispersés autour d'une vaste enceinte cultuelle polygonale. Cette constatation, jointe à la proximité de la voie ancienne, laisse à penser que nous avons affaire, du début de notre ère jusqu'au IIIe siècle, à un vicus de modeste importance.

Peut-être abandonné temporairement, de toute façon fortement affecté économiquement lors des troubles nés des premières grandes invasions, cet habitat a été remplacé par un village de cabanes en bois rudimentaires. La période pendant laquelle on a utilisé le bois pour bâtir s'étend sur plus de quatre siècles, de la fin du IIIe à celle du VIIe siècle, sans que les modifications de la conjoncture historique ou économique entraînent des changements importants dans les habitudes et les techniques. Les constructions se manifestent sous la forme de fonds de cabane oblongs et de taille modeste, orientés N.E.-S.O., creusés plus ou moins profondément dans le sol. Le toit était soutenu de différentes façons, dans lesquelles il est loisible de reconnaître une évolution au cours du temps : soit au moyen de deux poteaux situés chacun au centre des pignons, soit au moyen de huit poteaux périphériques disposés selon un plan rectangulaire. Les parois devaient être faites de clayonnages colmatés d'argile, de colombages sommaires reposant ou non sur de minces solins de pierres, de murs de torchis ou de pisé ; comme pendant la première époque, les couvertures étaient réalisées avec des matériaux périssables.

On a pu remarquer qu'en pleine période d'utilisation prépondérante du bois dans la construction, la pierre a continué d'être utilisée en certains cas pour la confection de solins. Néanmoins, le retour à la pierre comme matériau dominant n'est véritablement attesté qu'à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle. Les maisons, de plan rectangulaire et de dimensions encore modestes et pour lesquelles il n'est pas possible, au vu des pauvres vestiges subsistant, de se représenter exactement l'aspect (murs de pierre jusqu'au toit ou solins supportant des superstructures de nature différente), gardent certains caractères des constructions antérieures : poteaux médians de soutien de la charpente, matériaux de couverture putrescibles, niveau intérieur recreusé par rapport à l'extérieur. A partir de cette période, l'histoire de la construction en pierre sur le site est marquée par une évolution dans le sens d'un plus grand soin, d'une plus grande taille des bâtiments et d'un plus grand confort. Ce dernier point reçoit une illustration si l'on s'attache, par exemple, à l'aspect du foyer : simple braséro intérieur et feu à même le sol, parfois

à l'extérieur, pour les cabanes en bois ; foyer sur des dalles de grès au centre des premières maisons en pierre ; foyer construit, accolé au mur non loin de la porte, dans les suivantes.

C'est à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle que l'on commence à enterrer les morts de la communauté à proximité de l'habitat, à l'emplacement d'anciennes ruines romaines peut-être simplement retapées pour être transformées en lieu de culte chrétien, à une époque où, dans la région, le mouvement de christianisation des campagnes se parachève et où l'on cesse d'utiliser l'ancien cimetière, situé à l'écart du village, pour inhumer autour des églises nouvellement édifiées au centre de ce village. Ces églises prennent très souvent le vocable de saint Martin et, dans le cas présent, le souvenir de cette dédicace est conservé dans la microtoponymie actuelle.

Originellement, l'éqlise, aux murs appareillés en arête de poisson, se présentait sous la forme d'un simple bâtiment rectangulaire de 8 m sur 5, orienté E.-O., et prolongé vers l'Est par un petit appendice de plan carré. Elle fut modifiée à une époque incertaine, mais de toute façon postérieure aux premières inhumations puisque les nouveaux murs, construits cette fois en lits de moellons horizontaux, recouvrent des sépultures et contiennent, réutilisées comme matériau de construction, des stèles funéraires par exemple. Dans son deuxième état, allongée à ses deux extrémités, elle présente un plan, simple et commun, à nef rectangulaire de 11,50 m sur 5 et au choeur plus étroit de 3,50 m sur 6 environ. Alors, la couverture devait être, au moins en partie, réalisée au moyen d'ardoises vertes et des fragments architecturaux mis au jour dans le comblement d'un puits voisin permettent de se faire une idée de l'aspect intérieur de l'éqlise. Les nombreuses pierres de taille attestent que les murs étaient parementés, au moins en partie. Il a également été recueilli des tronçons de colonnes de section octogonale, qui prenaient naissance sur des bases parallélépipédiques verticales de section carrée, des claveaux et une base de colonne très rudimentaire, tronconique et gravée de stries concentriques. Des colonnes de section octogonale peuvent être observées dans la crypte de Saint-Germain d'Auxerre ou bien dans celle de Saint-Avit d'Orléans. Un tailloir portant un décor fait d'une ligne brisée dans une cartouche en saillie peut également être comparé, si l'on fait abstraction de sa rusticité, à ceux des cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan d'Orléans que l'on a pu dater du IXe ou du début du Xe siècle. La fouille de 1913 nous a privé du contexte stratigraphique

de notre oratoire ; seule la comparaison des éléments architecturaux, jointe à d'autres observations faites sur le site lui-même, nous permet de proposer, en insistant sur les limites d'une telle démarche, de dater la modification de l'église Saint-Martin du IXe ou du début du Xe siècle.

Les travaux récents ont ajouté 373 sépultures à la quarantaine mise au jour en 1913, le cimetière s'étendant surtout au nord et au nordouest de l'église et couvrant une aire de près de 600 m² limitée par un fossé peu profond. La densité des inhumations est importante : sur une épaisseur de 50 cm environ, on a observé fréquemment jusqu'à trois ou quatre niveaux de sépultures superposées et les recoupements sont nombreux. Les fouilles anciennes avaient mis au jour 18 sarcophages trapézoīdaux monolithes en pierre calcaire locale ; les autres squelettes reposent en pleine terre, souvent dans un encadrement plus ou moins complet de pierres brutes posées à chant et divers indices laissent supposer, dans certains cas, l'utilisation de coffrages en planches. Plusieurs tombes étaient signalées en surface par des stèles de natures diverses. La majorité des squelettes sont ceux d'adultes, mais on a néanmoins trouvé 106 squelettes en connexion d'enfants très jeunes, dont une grande proportion se trouve dans la zone nord et nord-est du cimetière, en particulier le long de la clôture. Sauf 23 corps orientés N.-S. et 15 S.-N., tous les autres sont orientés O.-E., tête à l'Ouest. A de rares exceptions près, les squelettes reposent toujours allongés sur le dos, les jambes droites, les pieds parfois joints ; la position des bras connaît de nombreuses variantes.

Les inhumations habillées sont rares et plutôt concentrées à l'intérieur de l'église ou à son voisinage. Sur l'ensemble des sépultures mises au jour au cours des fouilles nouvelles huit seulement ont livré du mobilier (fibules, agrafes à double crochet) qui permet de les dater de l'extrême fin du VIIe ou du début du VIIIe siècle, et c'est au nombre des plus anciennes du cimetière qu'il faut les compter ainsi que diverses sépultures qui contenaient des éléments semblables mises au jour en 1913. Il est légitime de considérer que le cimetière a dû commencer à être utilisé, au plus tôt, à la fin du VIIe siècle. La construction du premier oratoire chrétien à cet endroit qui, seul, a pu motiver le déplacement de la nécropole du groupe humain occupant le finage de Trainecourt doit donc être placée à la même époque. En effet, puisqu'il y a ici transfert de nécropole et non pas superposition, ce ne peut être qu'à partir du moment où les habitants ont construit une église au sein de leur agglomé-

ration qu'ils ont, suivant leur croyance nouvelle, enterré leurs morts dedans et à proximité immédiate. La pratique de l'inhumation habillée cesse, dans la région, à l'extrême fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle, si bien que les sépultures postérieures ne présentent pas de mobilier et ne peuvent donc connaître de datation absolue.

Comme au début de l'emploi du cimetière où une cabane édifiée dans son emprise était vraisemblablement habitée par le desservant, dans le courant de son utilisation une construction en pierre a été édifiée au-dessus de sépultures antérieures sans doute également pour servir de presbytère. La maison, de plan rectangulaire (11 x 6 m), est séparée en deux. La pièce située le plus à l'est, au sol de terre battue, comprend un grand nombre de foyers de types divers (à même le sol, sur un hérisson de petites pierres, sur des dalles provenant du bois d'anciens sarcophages ou bien, très vraisemblablement, sous une hotte de cheminée murale. Il s'agit de la pièce principale, dans laquelle on entrait par une porte ménagée à l'angle S.E., dans l'axe d'une porte donnant accès au choeur de l'église, et dans laquelle devait se passer l'essentiel de la vie. L'autre pièce, plus petite devait faire office de chambre ou de réserve. Un bâtiment plus petit jouxte cette maison à l'est ; il abrite un silo de taille importante, creusé dans la roche en place, sans doute destiné à recevoir le produit de la dîme. Ces constructions n'ont livré aucun objet postérieur au XIIe siècle et ont été abandonné à cette époque, sans raison archéologiquement constatable.

De la même façon, si l'on considère le matériel homogène trouvé parmi les déchets de démolition, on peut penser que l'église a été abandonnée - et peut-être systématiquement détruite - au XIIe siècle, époque à laquelle était fondée l'église du village voisin de Grentheville. Cette fondation qui a sans doute entraîné la déchéance de Saint-Martin en tant qu'église paroissiale, a favorisé un regroupement de population ou au moins, à la suite du partage du finage de l'ancien Trainecourt entre les paroisses voisines, une modification du paysage et de l'implantation humaine.

Il était tentant de voir dans cette époque, sous l'influence de ce que l'on sait par ailleurs des modifications économiques qui l'ont marquée, celle de l'abandon définitif de cet habitat à l'occasion d'une décision seigneuriale. Les travaux menés en 1987, à l'occasion d'une fouille d'urgence motivée par l'imminence d'une construction industrielle, permettent sinon de modifier les conclusions auxquelles on avait pu parve-

nir jusqu'alors, au moins de les nuancer en apportant une confirmation aux données fournies par la documentation écrite. Ils permettent également de fournir une explication au découpage cadastral actuel, sans doute hérité du partage du XIIe siècle. En effet, le territoire de la commune actuelle de Grentheville présente une sorte de péninsule, large d'environ 200 m, s'enfonçant comme un coin entre le territoire de la commune de Mondeville et celui de Cormelles-le-Royal. C'est à cet endroit, à 530 m au S.O. de l'église Saint-Martin, dans une pièce de terre correspondant à une vallée sèche peu prononcée et portant le nom de Trainecourt ou Les Trains de Court, que l'on a mis au jour, entre janvier et septembre 1987 au cours de 22 semaines de fouille réalisée dans de pénibles conditions d'urgence notamment pendant les mois d'hiver (12 janvier-19 mars), sur plus de 6.000 m², les restes d'un groupe de constructions en pierre dont les limites n'ont pas encore été reconnues (Ph. 1), jouxtant au nord et recouvrant partiellement une aire dans laquelle on a mis également en évidence des cabanes de l'Age du Fer et des vestiges d'époque galloromaine.

Ces constructions sont disposées de chaque côté d'un chemin empierré (Ph. 2, 4), rechargé plusieurs fois jusqu'au XVIIIe siècle au moins, qui suit le fond de la vallée en dessinant un arc de cercle, en contrebas par rapport à ce dernier, le sol naturel ayant été creusé dans toute l'emprise des zones habitées ou occupées. Les murs, larges de 50 à 70 cm, faits de pierres locales liées à l'argile, étaient inégalement conservés : dans la partie ouest, les substructions subsistantes atteignaient parfois une hauteur de près d'un mètre (Ph. 2) ; à l'est les matériaux des murs ont été récupérés plus systématiquement et le plan des bâtiments ne peut-être restitué qu'au moyen de traces infimes sur la roche en place (Ph. 4). On a mis en évidence des maisons et des bâtiments d'exploitation d'époques diverses, s'étant parfois succédé les uns aux autres, que l'on peut attribuer, dans l'état actuel des observations, à une période allant du XIIIe au XVe siècle. Cette constatation relance l'intérêt du site de Trainecourt que l'on considérait jusqu'alors comme ayant cessé d'être habité au XIIe siècle et montre que, même après l'abandon de son église Saint-Martin, certains individus ont continué de vivre sur une partie de son ancien finage. Le hameau qu'ils occupaient alors devait dépendre de la paroisse de Grentheville. Le découpage cadastral actuel trouve ainsi une explication et la documentation écrite mentionnant un hameau de Trainecourt sur le territoire de Grentheville jusqu'à l'époque moderne reçoit sa confirmation archéologique.

Sur les dix maisons reconnues assurément comme telles, sept sont disposées parallèlement à l'axe général du chemin, selon une orientation N.O.-S.E., à une distance plus ou moins grande de celui-ci. Une seule d'entre elles, la seule également qui le jouxte étroitement, a un plan trapézoīdal entraîné par le tracé du chemin bordant le pignon sud (Ph. 80). Les autres ont un plan rectangulaire et des dimensions intérieures allant de 11,60 \times 6,20 m à 7,50 \times 7 m et de 9,80 \times 8,50 m à 7,80 \times 6,20 m. Deux seulement sont plus larges que longues (6,50 \times 8 m et 6,10 x 6,60 m). Le sol intérieur est ménagé sur la roche en place recreusée, dont les aspérités sont atténuées par une mince couche argileuse. Les couvertures étaient réalisées, au moins pour une part, au moyen de tuiles plates. Les maisons présentent toutes, à l'une de leur extrémité et sur toute la largeur, une partie recreusée par rapport au niveau de la salle principale, partie occupant, selon les cas, d'un cinquième à un tiers de la surface totale de l'espace intérieur (Ph. 5, 15, 40, 53, 66, etc.). Cette subdivision est le plus souvent elle-même divisée en deux, soit par un recreusement de l'une de ses extrémités, soit au moyen d'un muret de séparation, ces espaces correspondant sans doute à l'étable pour la partie la plus grande, à la porcherie, à un débarras ou autre pour la plus petite. On peut voir dans le fait qu'à cet endroit la base des murs se trouve souvent en surplomb par rapport au sol des fosses les résultat du curage répété du fumier, emportant à chaque fois des matériaux du fond.

L'accès à la maison se fait généralement par deux portes ménagées face à face au milieu des murs gouttereaux, l'une vers la cour ou le chemin, l'autre vers le jardin. D'un côté ou de l'autre, il est fréquent qu'un dépotoir soit adossé au mur au droit de la porte. Celleci est le plus souvent barrée par des pierres plates disposées à chant, destinées à empêcher l'entrée intempestive des animaux et que les habitants devaient enjamber pour franchir le seuil (Ph. 7, 8, 56, 72, etc.). Fréquemment, on note la présence, devant les maisons les plus simples, d'une large fosse à pentes douces occupant l'espace qui les sépare du chemin.

Contre le mur pignon opposé à la partie recreusée et, au centre, est disposé le foyer, de plan circulaire, semi-circulaire ou carré (Ph. 9, 16, 61, 73, etc.). Une structure maçonnée, de section en forme de U anguleux, base d'un possible conduit, est aménagée dans le mur

ou contre celui-ci et, dans ce dernier cas, le foyer se trouve légèrement décalé vers l'intérieur. Quand ils subsistent, on peut observer la façon dont les foyers sont bâtis : une fosse est creusée dans le sol, un encadrement de pierres plates posées à chant dessine la forme retenue, des pierres, des tessons de poteries ou de tuiles sont concassés au fond de la fosse et une sole de terre, bombée, recouvre le tout. Quand ils ont été détruits, on retrouve à leur emplacement habituel une large fosse et une plus étroite correspondant à la base du possible conduit (Ph. 45, 81, etc.). Les foyers sont parfois environnés de foyers similaires plus petits ou d'aires non aménagées sur lesquelles on a fait des feux d'appoint. Dans un cas, un four à pain de plan approximativement semi-circulaire était construit dans le mur au-dessus du foyer et faisait saillie, de l'autre côté, dans l'emprise d'un petit bâtiment adjacent (Ph. 16, 20, 21).

Les maisons sont parfois juxtaposées par groupes de deux ou de trois, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de maisons indépendantes ou d'unités d'un même ensemble (Ph. 53, 66, etc.). Le fait que certaines d'entre elles soient simplement accolées à la voisine sans qu'on ait construit un nouveau mur pignon ou bien le fait que les murs pignons soient mitoyens entraînerait plutôt à pencher pour la deuxième hypothèse.

Dans d'autres cas, les maisons font partie d'exploitations plus complexes, sur cours fermées, sans murs mitoyens. On observe notamment ce cas dans la partie nord-ouest du chantier où l'on a le meilleur exemple. Les divers bâtiments sont disposés autour d'une cour trapézoīdale dont le plan a été conditionné par le tracé du chemin (Ph. 4, 12). Au fond de la cour, on trouve, dans le même alignement, la maison (Ph. 5, 6) et un bâtiment de grande taille (9,10 x 8 m), recreusé à l'une de ses extrémités, sans doute la grange si l'on en juge par la rareté relative des vestiges mis au jour dans son emprise (Ph. 37). Le long du mur est sont disposées une petite construction rectangulaire (3 x 2,50 m) dont l'intérieur a été recreusé (Ph. 13) et qui a dû abriter des animaux, sans doute des porcs, et une autre, trapézoīdale (6/5 x 3,20 m) au sol dallé de larges pavés de pierre, possible laiterie (Ph. 39). Entre la maison et la porcherie présumée subsiste un espace étroit au fond duquel se trouvait une fosse encadrée de pierres et contenant des détritus (Ph. 14). Le mauvais état de conservation du mur oblique bordant le chemin n'a pas permis de reconnaître avec sûreté la façon dont se faisait l'accès à la cour au sol recreusé par rapport au chemin. L'exploitation sur cour

fermée voisine à l'est présente un plan différent, difficile à préciser du fait de la plus mauvaise conservation des vestiges, mais dans lequel on reconnaît bien la maison et quelques bâtiments annexes disposés autour d'une cour allongée (Ph. 15, 18).

Certains aménagements intérieurs des maisons laissent envisager l'hypothèse que l'on pouvait y stocker une partie des récoltes (silos dans le sol (Ph. 46) ou traces de possibles systèmes d'accès en bois au grenier) ou bien y pratiquer des activités artisanales d'appoint, notamment le tissage (Ph. 78). Par contre, la taille importante (env. 3 m de diam.) d'un four dont les restes, très perturbés, ont été mis en évidence dans l'angle sud-est d'un bâtiment rectangulaire $(8,80 \times 7,50 \text{ m})$, à l'est de la zone fouillée (Ph. 74, 75), permet de penser qu'il ne s'agit pas d'un simple four domestique, mais très vraisemblablement d'un four commun, banal ou non . Cette impression est renforcée par le fait que ce bâtiment soit construit juste au bord du chemin et que son entrée se fasse directement, de plein pied, à partir de la voie sans qu'un espace intermédiaire - tel ceux que l'on observe devant les maisons du hameau - ait été ménagé entre lui et cette dernière. Devant la gueule du four, on a mis en évidence divers aménagements, correspondant vraisemblablement à son utilisation, et une couche épaisse de cendres et de morceaux de bois carbonisés.

Toutefois dans la rubrique des aménagements communs, il faut sans doute inscrire également la présence, au sud du chemin et au bord, d'une vaste mare aménagée : ses parois en pente douce et son fond étaient pavés de pierres plates liées au moyen d'un mortier grossier, de telle sorte que le bétail ne s'y enlise pas en s'abreuvant (Ph. 49, 51). Cette mare, au cours de l'histoire de cette agglomération a été en quelque sorte privatisée : un mur de clôture fondé sur de très grosses pierres a été bâti le long du chemin pour en contenir les matériaux de rechargement et la mare elle-même a été comblée, sans doute progressivement, de matériaux divers.

Le site a livré un abondant matériel métallique et céramique, ce dernier renfermant même, dans certains secteurs ou ponctuellement, une céramique dite "de luxe", produite dans la région de Caen, proche de celle que l'on a recueillie, lors de fouilles antérieures, dans des habitats aristocratiques et que l'on considérait jusqu'alors comme spécifique de ces derniers. Le matériel osseux animal est lui-aussi considérable et devrait permettre d'effectuer des constatations intéressantes en matière

de nourriture et d'habitudes alimentaires. A titre anecdotique peut-être, mais aussi comme très révélateur des réalités, on peut signaler un fait de société, la découverte, sous un dépotoir situé dans le jardin d'une maison simple, peut-être celle d'un manouvrier, du squelette d'un très jeune enfant, sans doute supprimé après sa naissance. L'étude des divers éléments se poursuit ; seule celle de la quarantaine de monnaies découvertes, plus rapide à réaliser, permet déjà de confirmer l'impression générale donnée par la céramique et de dater l'occupation des bâtiments mis au jour au cours de l'année 1987 d'une période allant du XIIIe au XVe siècle. Ce hameau prend donc bien "la suite" des constructions fouillées jusqu'alors autour de l'église Saint-Martin, à quelques 500 m plus au nord.

* *

Commencée à l'aube de la protohistoire, l'occupation du site et du finage de Trainecourt se poursuit jusqu'au XVe siècle au moins et l'observation des vestiges qu'elle a suscités paraît d'un grand intérêt pour la connaissance de l'histoire du peuplement et de l'occupation du sol dans la région. On peut retenir entre autre, parmi les points marquants, la continuité de l'occupation d'un finage sur la très longue durée et même, sans doute au niveau de la famille, celle de lopins privilégiés pour l'établissement des habitats, et la pérennité globale des modes de bâtir favorisée par l'utilisation de matériaux de constructions semblables, de provenance strictement locale, et affectée davantage par les conditions économiques que par les événements historiques. On peut retenir également que ce site offre la possibilité d'une étude d'ensemble d'une population, d'un point de vue anthropologique d'abord, mais aussi dans ses occupations, dans ses activités, dans ses croyances, dans ses rites, etc., et se révèle être un jalon intéressant pour la connaissance des progrès de la christianisation des campagnes dans la région. Bien que son étude soit loin d'être terminée, aussi bien sur le terrain qu'en laboratoire, il montre d'ores et déjà, à l'évidence, - et cette observation est confirmée par un certain nombre de vérifications ponctuelles aux environs -, que les termes qui ont marqué la vie des populations dans les terroirs reculés n'ont rien à voir avec les échéances historiques et politiques traditionnellement retenues.

Claude Lorren

avec Marie-Claude Taupin (fouille d'urgence, étude de la céramique)

François Baille (photographies)

Stéphane Lemoine (dessins et plans)

Franck Deschamps (dessins et plans)

Description des structures

dans l'ordre chronologique de leur mise au jour (de 1 à 13 (hiver) : Marie-Claude Taupin ; de 14 à 23 (été) : Claude Lorren ; identification des monnaies : Jacqueline Pilet-Lemière).

Les dimensions des bâtiments et les longueurs des murs sont données intérieurement.

1. DD24CF1.D2/DD25CF8.DE7 (Ph. 5, 6)

Bâtiment d'habitation, orienté grossièrement S.E.-N.O.. Le mur sud large de 51 cm et long de 6,70 m s'appuie sur l'angle sudest du bâtiment 12, il est bien conservé sur une hauteur de 30 cm environ, à 2,50 m de l'angle est, le mur est interrompu par un seuil large de 90 cm, constitué de deux grandes dalles posées à chant d'une largeur de 42 et 52 cm et d'une hauteur de 52 cm (Ph. 7). Le mur nord large de 50 cm et long de 6,20 m est détruit à son extrémité ouest, mais on peut penser que ce mur s'appuyait sur l'angle nord-est du bâtiment 12. Ce mur est interrompu par un seuil large de 1,20 m disposé en vis à vis de celui du mur sud ; ce seuil est constitué de pierres moyennes posées à chant dans un creusement de la roche en place et en saillies de 4 à 5 cm (Ph. 8).

Le mur Est long de 7,60 m et large, vers le Nord, de 70 cm sur la plus grande partie de sa longueur, s'amincit à 51 cm à 1,60 m de l'angle sud-est ; la jonction entre les deux largeurs du mur est faite par un arc de cercle soigneusement appareillé. Ce mur présente sur sa face intérieure une saillie d'environ 10 cm des deux assises inférieures, soit 15 cm de hauteur et ce sur toute la longueur où le mur mesure 70 cm de large.

L'intérieur du bâtiment était occupé par un éboulis large de 4 m environ, épais contre le mur est et s'amincissant vers l'Ouest. Sous l'éboulis on a mis au jour un sol d'occupation noir, à peu près plan, s'étendant sur environ les 2/3 de la surface vers l'Est. Une rangée de pierres longue de 1,90 m, s'appuyant sur la piédroit est de la porte sud, délimitait sans doute un aménagement intérieur.

A l'Ouest une fosse large de 1,70 m et creusée d'environ 46 cm dans la roche en place occupe toute la largeur du bâtiment. La fosse était comblée par un éboulis sous lequel il a été mis au jour un sol d'occupation peu épais et peu sale avec un petit foyer circulaire

de 40 cm de diamètre disposé à même le sol. Contre le seuil sud et jouxtant la fosse précédente, se trouve un espace d'environ 2 m sur 2 recreusé d'une vingtaine de centimètres dans la roche en place.

Contre le mur Est et à mi-distance des angles, un foyer de forme carrée d'environ 70 cm de côté, délimité par des pierres plates posées à chant ; sous une épaisseur d'environ 10 cm de terre rouge et noire, il a été mis au jour un remblai de débris de roche de 10 cm d'épaisseur dans lequel avait été ménagé un cercle de 30 cm de diamètre, cet espace était rempli de tessons de poterie mêlés de terre jaune ; dans le mur, à l'aplomb du côté nord du foyer est ménagée une niche de 42 cm de large et 38 cm de profondeur (Ph. 9, 10, 11).

1.1. CC25H1/CC24H6-8/DD24AB7-8/DD25A1-3.B1 (Ph. 4, 12).

Il s'agit d'un espace trapézoīdal bordé au Sud par les bâtiments 1 et 12, à l'Est par les bâtiments 2 et 13, et dont les deux autres côtés sont fermés par un mur, le tout délimitant une surface d'environ 85 m^2 . Le mur nord large de 70 cm et d'une longueur totale de 14 m est mal conservé sur une seule assise, son retour vers le Sud constitue le mur ouest qui présente lui-aussi une seule assise et n'est conservé que sur 1 m ; ce mur longe le chemin dont il a l'orientation E.-O.. Entre l'extrémité est du mur et l'angle nord-ouest du bâtiment 13 est ménagé un espace large de 1,50 m dont la destination pouvait être de permettre l'accès à la cour, aucun indice n'est venu confirmer cette hypothèse, sauf peut-être l'absence totale de pierres à cet endroit, alors que sur le tracé du mur, même aux endroits les plus dégradés, il a toujours été découvert de grosses pierres éparses. Le sol de la cour est constitué par la roche en place qui a été aplanie à un niveau inférieur de 10 à 15 cm de celui de la base des murs des bâtiments qui la bordent, ce qui fait que la roche remonte en pente douce vers les murs des bâtiments mais non vers les murs de clôture. Le sol d'occupation composé de terre mêlée de débris calcaire était beaucoup plus noir et sale dans la partie est de la cour. Il a été trouvé deux monnaies dans la couche d'occupation de la cour, une devant la porte du bâtiment 2, une monnaie féodale originaire de Bretagne : un denier de Jeam III, 1312-1341 ; et une devant la porte de la cour donnant accès sur le chemin : un demidouble tournois de Philippe. IV Le Bel., 1285-1314.

2. DD24BC7.C6 (Ph. 13).

Bâtiment de forme trapézoīdale, orienté N.O.-S.E.. Le mur Est, large de 50 à 60 cm et long de 3 m, bien appareillé, est conservé sur une hauteur de 35 cm, il s'appuie sur l'angle nord-est du bâtiment 1. Le mur sud, large de 50 cm et long de 2,40 m, de même aspect et conservé sur la même hauteur, s'appuie sur le mur Est, ménageant entre les bâtiments 1 et 2 un espace rectangulaire large de 80 cm; la partie Est de cet espace est occupée par une fosse profonde d'environ 1 m, ayant grossièrement la forme d'un cône renversé; la partie ouest par un blocage de pierres vaguement concentrique et relativement plan qui s'appuie sur le mur nord du bâtiment 1 et sur le mur sud du bâtiment 2 (Ph. 14). Le mur nord large de 60 cm et long de 2,70 m d'un appareillage moins régulier, mal conservé dans sa partie centrale s'appuie sur le mur Est.

Le mur ouest, non parallèle au mur Est, n'est conservé que sur un tronçon large de 60 cm et long de 90 cm et une ou deux assises, une pierre subsistant contre le mur sud, sur lequel il prenait appui, marque l'extrémité du mur. Il reste entre l'extrémité nord du tronçon et le mur nord une distance de 1,10 m que l'on peut supposer être l'emplacement d'une porte. Il a été trouvé dans l'éboulis au-dessus du mur, au niveau de l'assise supérieure, un double parisis Philippe VI de Valois, 1328-1350. Cette monnaie ne préjuge pas de la date de destruction du mur, en effet, elle peut provenir de la couche d'occupation de la cour 1.1 bouleversée par les récupérateurs de pierres.

L'intérieur du bâtiment est creusé en forme de cuvette dans la roche en place, le point le plus profond étant à 20 cm en-dessous de la base des murs. Un éboulis occupait tout l'espace jusqu'à la base des murs ; sous l'éboulis, le fond et les bords de la cuvette étaient recouverts de terre brune, la partie centrale se présentant comme une fosse de terre très noire mêlée de grosses pierres, de fragments de dalles de calcaire, d'os de cuisine, de clous.

3. DD24CD4-6.E5-7.F5 (Ph. 15, 15 bis).

Bâtiment rectangulaire, orienté grossièrement S.O.-N.E.. Le mur ouest large de 70 cm et long de 7,90 m bien appareillé, bien conservé sur 5 à 7 assises et 35 cm de hauteur, s'affaisse brusquement à une assise à son extrémité sud sur une longueur de 1,50 m environ.

Le mur nord est conservé sur un tronçon large de 70 cm et long de 3 m, de même facture que le mur ouest et de même hauteur, les deux extrémités du mur ont été détruites, mais sa longueur totale de 6 m et son tracé peuvent être observés grâce à une fosse existant à l'intérieur du bâtiment et occupant toute sa largeur.

Le mur Est a été totalement détruit, aucune tranchée de vol n'a pu être observée, mais si l'on examine l'angle nord-ouest de la fosse on peut noter que celui-ci a été taillé à angle droit, de plus l'extrémité Est de cette fosse est parallèle au mur ouest, il est donc possible de penser que le mur Est était édifié en limite de la fosse, parallèlement au mur ouest. Le mur sud présente un tronçon bien conservé sur 4 assises et 25 cm de hauteur, large de 80 cm et long de 2 m, vers l'Ouest un autre tronçon de même largeur et de 60 cm de longueur, mais ne présentant qu'une assise permet de suivre le tracé du mur. L'extrémité ouest du premier tronçon est appareillé de façon rectiligne et les angles sont marqués de grosses pierres taillées, l'espace de 1 m ménagé entre cette extrémité et le mur ouest permettait le passage dans le bâtiment mitoyen, il a été trouvé sur le sol d'occupation, au niveau du passage, et couchées contre le mur ouest, deux piédroits longs de 60 cm et taillés à trois pans sur leur face externe.

L'intérieur du bâtiment présente un sol d'occupation à peu près plan très noir dans sa partie sud aux alentours des foyers (Ph. 16). A l'extrémité nord une fosse large de 2,50 m occupe toute la largeur du bâtiment ; cette fosse creusée de 35 cm dans la roche en place est elle-même recreusée de deux fosses plus petites, l'une de forme oblongue large de 60 cm, longue de 1,80 m et profonde d'une dizaine de centimères située contre le tronçon subsistant du mur nord, l'autre ayant grossièrement la forme d'un carré de 1,80 m de côté et profonde d'environ 25 cm située à l'extrémité est de la fosse. Cette grande fosse était comblée de terre noire très grasse mêlée de grosses pierres et peu de tessons de poterie. Des pierres posées à plat bordent la fosse sur une longueur de 1 m à son extrémité ouest, le soin avec lequel elles avaient été assemblées sur une largeur variant de 50 à 80 cm fait penser à un quelconque

aménagement à cet endroit dont il n'a pas été possible de comprendre la destination ; à l'extrémité Est de cette structure se trouve la descente qui permettait l'accès à la fosse, il a été trouvé à cet endroit dans la couche d'occupation un denier tournois de Louis IX, 1266-1270.

Dans la partie sud trois foyers ont été mis au jour. Le plus important est situé au milieu du mur sud sur lequel il s'appuie, ce foyer est bâti de pierres calcaires blanches de module moyen posées selon un angle de 45°, disposées en demi-cercle outrepassé de 1,20 m de diamètre, la distance entre le mur et le devant du foyer étant de 1 m. Sous la couche de terre brûlée très rouge et durcie de 8 à 10 cm d'épaisseur, a été mis au jour un lit de tuiles brisées disposées à plat et endessous une couche de 10 à 12 cm de tessons de poterie mêlés de terre jaune (Ph. 16, 17). A l'Est de celui-ci, est disposé un deuxième foyer, beaucoup plus petit, accolé au premier. De forme demi-circulaire d'un diamètre de 40 cm, il s'appuie également sur le mur sud, de son bord extérieur il ne subsiste plus que quatre pierres qui sont simplement posées sur le sol ; sous une mince épaisseur de terre noire il a été mis au jour des fragments de tuile et des tessons, le tout mêlé de terre noire. Vers le Nord à 20 cm du deuxième foyer et dans l'axe de celuici se trouvait un troisième foyer de forme ovale d'une longueur de 1 m et large de 50 cm. Ce foyer n'était pas visible au niveau de la couche d'occupation, sous celui-ci, au niveau de la roche en place il ne subsistait que quelques-unes des petites pierres dont il était entouré, le centre était empli de tessons et de terre noire. La partie inférieure des trois foyers est creusée dans la roche en place d'environ 10 cm.

3.1. DD24A1-4.B1-5.C1-4.D1-3.E2-4.F3-5.G4-6.H5-6/DD23 C8 (Ph. 18).

Au Nord et à l'Est des bâtiments 3 et 4 s'étend un vaste espace que l'on peut considérer comme la cour des bâtiments 3 et 4. Cette cour était fermée au Nord par un mur de 8,50 m dont il ne reste que quelques pierres. Le mur longeait le chemin et en respectait l'orientation E.-O., puis obliquait vers le nord-ouest pour rejoindre, semble-t-il, le mur ouest du bâtiment 3. Les murs nord et ouest de la cour n'ont pas laissé de traces visibles sur le sol en place, il a cependant été mis au jour dans cette zone un éboulis très important de pierres de moyen module s'étendant sur toute la surface comprise entre le pignon du bâtiment 3 et le chemin.

A l'Est, la cour paraît avoir été fermée par un mur grossièrement parallèle aux murs gouttereaux des bâtiments 3 et 4. Vers le Nord, le mur large de 50 cm est conservé sur une ou deux assises pendant les douze premiers mètres de son tracé ; il disparaît ensuite. Aucun indice n'a permis d'en relever la présence au-delà ; néanmoins à 10 m plus au Sud un petit tronçon de 1 m de longueur et de même largeur, se trouvant dans le même axe permet de penser que le mur se poursuivait jusque là et même au-delà, sa longueur totale étant supérieure à 23 m. A 8 m de son extrémité nord le mur est bâti sur une fosse de 2 m de large et, à cet endroit, on l'a renforcé à sa base par des pierres de module beaucoup plus gros que celles qui ont été employées pour construire le reste du mur (Ph. 19). Un éboulis recouvrait l'extrémité nord du mur, s'étendant de chaque côté de celui-ci sur une largeur d'environ 1 m. Il a été trouvé sur cet éboulis, du côté ouest du mur, un double parisis de Charles IV le Bel, 1322-1328. Il est difficile de déterminer si le mur était en ruine à cette date, ou si elle provient des couches d'occupations bouleversées par les récupérateurs de pierres.

Au Sud un tronçon de mur, orienté N.O.-S.E., large de 90 cm, n'est conservé que sur une longueur de 1,50 m et pourrait être le mur de clôture sud, l'extrémité ouest est bâti avec de très grosses pierres taillées en calcaire jaune de 30 cm de hauteur qui sont sans doute la base du piédroit ouest de la porte sud. Le parement nord est bien conservé sur 4 à 5 assises mais de façon discontinue ; le parement sud n'a pu être observé que sur une longueur de 70 cm, il est composé de deux pierres seulement reposant sur trois autres pierres en saillies de 10 cm. Dans toute cette zone la masse de l'éboulis était très importante, aussi bien au-dessus du mur que vers le Nord où cet éboulis s'étendait sur plus de 3 m en avant du mur avec un pendange important. Vers le Sud la zone de fouille a été limitée à 1 m de large par la proximité de la rue des Frères Chappe. Cependant à l'occasion de travaux de voirie, il a pu être observé que la masse de l'éboulis présent au pied du mur ne s'étendait guère au-delà de 1 m à 1,50 m ; en effet, la paroi sud de la tranchée des eaux, à une distance de 2 m, ne révélait la présence d'aucune pierre.

L'accès à la cour se faisait, du côté nord, par une ouverture large de 1,70 m, donnant directement sur le chemin. La présence d'une crapaudine au centre de cette ouverture permet de penser qu'il s'agissait d'une porte à deux battants ; du côté ouest les quelques pierres subsis-

tant du mur nord de la cour sont l'assise du piédroit, du côté Est, le piédroit et un tronçon de mur de 2 m de long ont été dégagés. La présence de quelques pierres posées à plat et présentant des traces d'usure dans l'intervalle compris entre les deux piédroits laisse supposer un seuil empierré.

Du côté sud, presque en vis-à-vis de la précédente, une autre ouverture large également de 1,70 m, autant qu'on en puisse juger par la partie conservée, donnant accès sur on ne sait quoi, est ménagée dans le mur de clôture. L'ensemble est assez dégradé, cependant il subsiste la crapaudine centrale composée de trois pierres bloquées dans un remblai de débris de roche et le piédroit ouest fait de très grosses pierres ; d'autres pierres semblables ont été extraites de la tranchée des eaux à l'occasion des travaux de voirie. Il n'a été observé aucune trace du mur à l'Est de la crapaudine ni aucun reste d'empierrement aux alentours du seuil.

La cour a une pente générale du Sud vers le Nord qui donne une dénivellation de 60 cm pour 25 m, le sol en est très inégal et en creux de 20 à 30 cm par rapport à la base des murs des bâtiments qui la bordent ; ce sol est constitué dans la moitié sud par la roche en place et dans la moitié nord par du chaussin gravillonneux très dur pour la partie ouest et un empierrement pour la partie Est. L'empierrement jouxte le mur de clôture Est sur 6 m de longueur, il a entre 4 m et 6 m de large et repose sur le sol en place (Ph. 19).

Il a été recueilli dans la cour deux monnaies romaines : l'une sur l'empierrement, un sesterce Faustine I, l'autre sur la roche en place contre le mur Est du bâtiment 3, un as du Ier ou IIe siècle, ces monnaies ne sont vraisemblablement que des récupérations faites par les habitants des lieux, en effet il a été trouvé de nombreux fragments de tuiles à rebord mêlés à l'éboulis s'étendant entre le mur pignon nord du bâtiment 3 et le chemin.

3.2. DD24E2-3 (Ph. 19)

Une fosse d'environ 4 m sur 2 m, de forme oblongue orientée N.O.-S.E., est creusée de 30 cm dans la roche en place. Elle était comblée par une terre noire mêlée de nombreux tessons de poterie et, sous cette couche, d'un remblai de plaquette compact de 20 cm d'épaisseur ; c'est sur ce remblai qu'a été construit le mur Est fermant la cour.

3.3. DD24FH4-5 (Ph. 18).

Cette structure orientée N.O.-S.E. paraît sensiblement carrée, néanmoins seule la partie Est dont les parois sont taillées à la verticale dans la roche en place permet de déterminer avec certitude la longueur N.E.-S.O., soit 5.50 m. La longueur N.O.-S.E. étant plus difficile à établir du fait que le fond, assez plat pendant les deux premiers mètres, remonte réqulièrement d'Est en Ouest, si bien que les limites nord et sud s'estompent rapidement dans la roche en place. Cependant il est peut-être possible de considérer que la limite ouest est atteinte lorsque le niveau de la roche en place est le même que celui qu'elle avait à l'Est au-dessus de la paroi, ce qui donnerait une longueur de 5,60 m environ. Vers l'Est la roche a été entaillée de 35 à 40 cm au Sud et de 10 à 20 cm au Nord de façon à obtenir un fond présentant une surface plane d'un peu plus de 2 m de large sur toute la longueur N.O.-S.E.; une rigole large de 40 cm et profonde de 20 cm débouche à la verticale de la paroi sud, son tracé n'a été reconnu que sur une longueur de 3,50 m, était-ce une rigole d'écoulement des eaux vers une mare ? Il est possible d'en émettre l'hypothèse mais aucun indice ne vient confirmer cette destination.

Cette structure était comblée dans sa partie supérieure par une couche de terre brune mêlée de nombreuses pierres moyennes, atteignant 10 cm d'épaisseur maximum, sous laquelle on a mis au jour la roche en place dans la partie ouest et, sur 3 m de large dans la partie Est, une terre plus noire, cendreuse, mêlée de pierres brûlées, de débris de tuiles et de tessons de poterie ; sous cette couche, une terre très noire, grasse avec de nombreux tessons, épaisse de 20 cm au Sud et dont la surface va s'élargissant au fur et à mesure que l'on se rapproche du fond, évoque parfaitement un tas de détritus.

Le tracé du mur de clôture Est de la cour passerait au-dessus de cette structure, cependant rien ne permet d'affirmer que le mur est postérieur car il n'a été observé à cet endroit aucune pierre en place ; l'hypothèse inverse, selon laquelle la fosse aurait été établie après que le mur soit ruiné est tout aussi plausible.

4. DD24E2FG1-2 (Ph. 15, 18).

Bâtiment rectangulaire orienté grossièrement S.O.-N.E.. Le mur nord est commun avec le bâtiment 3. A 50 cm de son extrémité ouest une structure large de 80 cm et longue de 1,80 m occupe l'angle nordest du bâtiment, conservée sur 4 ou 5 assises soigneusement appareillées selon un quart de cercle de 45 cm de rayon puis en ligne droite, de sorte que le contact avec les murs sur lesquels elles s'appuie se fait selon un angle de 90°. D'importants restes de terre rougie dans l'éboulis au-dessus du mur nord et de la structure permet de penser qu'il s'agissait d'un four à pain domestique dont la porte ouvrait dans le mur au-dessus du foyer principal du bâtiment 3 (Ph. 20, 21).

Le mur ouest large de 60 cm et long de 5,30 m est bien conservé sur 5 à 6 assises et une hauteur de 50 cm environ, l'extrémité nord a été totalement détruite sur une longueur de 1 m, l'extrémité sud oblique vers le sud-est et constitue le mur sud qui présente le même aspect et la même conservation sur une longueur de 1,60 m après quoi il disparaît ; ce mur sud d'une largeur de 70 cm devait avoir une longueur totale de 3,70 m car il a été possible d'en observer le tracé grâce à une petite fosse creusée dans l'angle sud-est du bâtiment et dont le bord sud rectiligne se trouve dans le prolongement du parement intérieur du mur, à l'extérieur le parement présente la même caractéristique déjà observée dans le parement intérieur du mur ouest du bâtiment 1, soit une saillie de la base du mur ; ici cette saillie est constituée d'une seule assise d'une hauteur de 8 cm, elle ne débute en sifflet qu'à 1,15 m de l'angle sud-ouest et se poursuit sur 1,26 m, la dernière pierre encore en place étant au-delà du tronçon de mur conservé. Le mur ouest large de 70 cm et long de 5 m n'est conservé sur une hauteur de 20 cm que sur une longueur de 4 m, la partie sud ayant été détruite.

L'intérieur du bâtiment était comblé par un éboulis sous lequel il a été mis au jour un sol d'occupation peu épais et peu sale, plan dans son ensemble avec une pente légère vers la porte de communication menant au bâtiment 3, le seuil étant à 5 cm plus bas.

Une petite fosse creusée de 17 cm dans la roche en place occupe l'angle sud-est du bâtiment, elle a la forme d'un quart de cercle de 1,50 m de rayon, cette fosse était comblée de terre brune mêlée de débris de tuiles et quelques tessons de poterie. Dans le fond de la fosse, contre la roche en place, il a été trouvé un Antoninien de Claude II, 268-270 qui a sans doute été ramassée aux environs par les habitants

des lieux. Dans l'angle nord-est une autre fosse creusée de même dans la roche en place de 22 cm s'inscrit dans un carré de 2,20 m de côté; cette fosse était comblée de terre brune mêlée de grosses pierres et de dalles de pavage.

4.1. DD24GF6.G7 (Ph. 15, 18).

A l'Est du bâtiment 4 et accolé à celui-ci se trouve une fosse ayant sensiblement la même longueur et large de 2,50 m. L'extrémité nord, rectiligne, jouxte le mur sud du bâtiment 3 ; l'extrémité sud est arrondie, aucune trace de mur n'a été observée sur les bords Est et sud. Cette fosse est creusée dans la roche en place de 15 à 30 cm, les parois sont incurvées et le fond irrégulier, dans la partie sud une fosse de 2,20 m de diamètre est recreusée de 20 cm dans le fond de la grande fosse. Un éboulis de grosses pierres mêlées de terre brune comblait la fosse, sous cet éboulis il a été mis au jour un sol d'occupation grisâtre d'épaisseur variable ; l'éboulis était recouvert d'une couche de terre brune mêlée de débris de calcaire d'une dizaine de centimètres d'épaisseur au-dessus de laquelle se trouvait un deuxième éboulis s'appuyant sur le mur Est du bâtiment 4, épais d'environ 25 cm à cet endroit et s'amincissant rapidement vers l'Est.

4.2. DD24GH7-8 (Ph. 18).

Il a été mis au jour dans ce secteur un tronçon de mur de 2 m de longueur et de 70 cm de large, soigneusement appareillé, parallèle au mur sud du bâtiment 4 ; on a observé 16 assises constituant le parement sud sur une hauteur de 90 cm. Le parement nord présente à son extrémité ouest un arrachement large de 50 cm qui permet de présumer un retour à angle droit vers le Nord, cette hypothèse se trouve confirmée par la mise au jour à 41 cm en-dessous du niveau supérieur du mur d'une tranchée de vol comblée de terre jaunâtre dont la limite ouest est marquée par une rupture rectiligne de la roche en place. Cette tranchée de vol se poursuit jusqu'au mur sud du bâtiment 4, cependant rien ne permet de conclure que le mur disparu prenait appui sur celui-ci. Vers l'Est, sous une masse importante d'éboulis il a été mis au jour quelques pierres formant le fragment d'un tronçon de mur dont quatre pierres du parement interne et qui pourrait être le seul témoin d'un mur parallèle à la tranchée de vol ; l'ensemble de ces trois murs délimitant un espace d'environ 2,20 sur 2,40 m. Il n'a pas été possible de terminer la fouille de ce secteur.

Tout cet espace était comblé de terre argileuse brune mêlée de nombreuses pierres de moyen module et de tessons de poterie, cette couche s'étendait vers l'Ouest jusqu'à un mur orienté N.E.-S.O. qui prend appui en reprise sur l'angle sud-ouest du bâtiment 4.

5. CC23C8/CC24BD1-2

Bâtiment dont une partie seulement a pu être fouillée, un chemin fait de petites pierres serrées recouvrait la partie médiane du mur Est et de l'éboulis intérieur. Le mur Est large de 60 cm et long de 6,50 m présentait un fort pendange vers l'intérieur de son parement interne, dû probablement à la présence du chemin qui le surmontait (Ph. 22, 23). Le mur sud large de 60 cm ne subsiste plus que sur un tronçon de 3 m de long.

Le mur nord large de 60 cm, long de 40 cm mais on peut en suivre le tracé par une rupture de la roche en place sur une longueur de 3,50 m au-delà. A l'angle nord-est, est un petit contrefort large de 60 cm et long de 80 cm soigneusement bâti à l'équerre et bien jointif de l'angle.

Le mur Est conservé par endroits sur 70 cm de hauteur est adossé contre le sol naturel taillé à la verticale pour permettre son édification. Le sol d'occupation constitué de terre noire était assez mince et n'a livré que de petits morceaux de céramique et de petits débris d'os ; immédiatement au-dessus du sol d'occupation était un éboulis occupant toute la largeur du bâtiment, montant jusqu'au sommet des murs et large de 3 m au moins. L'interruption des fouilles n'a pas permis le dégagement de la partie ouest de ce bâtiment, où il aurait été nécessaire de décaper de 70 à 90 cm de terre avant d'atteindre le sol d'occupation.

6. CC23B6.C4-6.D3-7.E4-5.

seals ised on the long of 11,50 on no est speak twa

Bâtiment rectangulaire, orienté N.O.-S.E.. Il n'a été reconnu de ce bâtiment que quelques éléments dont les quatre angles, ce qui a permis de constater que ce bâtiment avait sensiblement les mêmes dimensions que les bâtiments 7 et 8, soit 11,50 m de long et 6,60 m de large.

Le mur nord d'une largeur de 60 cm n'a été observé que sur un tronçon de 2 m de long et quelques pierres plus à l'Ouest, à cet endroit on a noté également le départ vers le nord-est d'un autre mur large de 70 cm; plus loin un tronçon de mur de 50 cm, dans le même axe semble marquer l'angle nord-ouest du bâtiment, ce tronçon fait un retour vers le nord-ouest sur une longueur de 4,50 m, ce mur est accolé au sol naturel du côté ouest et à l'Est de ce mur était une zone de terre noire très sale mêlée de nombreux tessons de poterie. Le mur ouest paraît avoir tout à fait disparu, du moins dans le sondage effectué pour en trouver la trace il n'a été mis au jour qu'une rupture du sol en place, taillé à angle droit marquant probablement le tracé des deux murs disparus ouest et sud, la même rupture dans le sol en place avait été notée à l'extérieur de l'angle sud-ouest du bâtiment 8.

nels de ouelques lessons de potorie a la nautour letair étent que

7. CC22F7.G5-8.H4-8/DD22A5-6 (Ph. 24)

Bâtiment d'habitation rectangulaire, orienté N.O.-S.E.. Le mur Est large de 70 à 80 cm et long de 6,90 m est bien conservé sur 7 à 9 assises et une hauteur de 45 à 55 cm ; il est accolé contre le sol en place que l'on a taillé à la verticale pour permettre l'édification du mur l'assise supérieure étant au niveau du sol naturel.

Le mur nord large de 60 cm s'évase jusqu'à 90 cm là où le parement intérieur présente une forte inclinaison et une longueur de 11,60 m; à 3,50 m de l'angle nord-ouest quelques grosses pierres forment une saillie à la base du mur, le démontage du mur à cet endroit a mis au jour un seuil large de 1 m bâti de pierres plates mises à chant, sur le devant desquelles on a posé de grosses pierres plates vers l'intérieur de la maison (Ph. 25).

Les quatre premières assises du parement intérieur sont plaquées contre le sol en place que l'on a taillé à la verticale, elles sont bien conservées sur toute la longueur du mur ; la cinquième assise fait la largeur du mur et repose sur le sol en place qui apparaît aux endroits où les pierres ont disparu.

Le mur sud large de 60 cm et long de 11,50 m n'est assez bien conservé que pendant les quatre premiers mètres de l'extrémité Est où il présente 2 à 4 assises sur une hauteur de 20 à 40 cm, puis le mur ne présente, là où il est conservé, qu'une seule assise. Il n'a pas été possible de déterminer avec certitude l'emplacement d'un seuil étant donné l'état de dégradation du mur dans sa partie centrale.

L'intérieur du bâtiment présente un sol d'occupation à peu près plan, ayant un aspect très noir à l'Est, sur une largeur de 4 m environ, dû à la présence d'un foyer situé à égale distance des murs nord et sud et à 50 cm du mur Est ; le reste du sol d'occupation étant plutôt grisâtre et peu sale, c'est dans cette partie que l'on a trouvé, au niveau supérieur de la couche d'occupation, une maille tournois de la fin du XIIIe siècle.

Le foyer est bâti de tuiles et de pierres minces posées presque verticalement, délimitant un espace circulaire de 60 cm de diamètre, sous la couche de terre noire et rubéfiée de 4 à 5 cm d'épaisseur, un mélange de terre noire et jaune mêlé de tessons de poterie qui repose sur un lit de tuiles posées à plat et, sous les tuiles, 5 cm de terre jaune mêlée de quelques tessons de poterie ; la hauteur totale étant d'en-

viron 25 cm dont 13 cm creusés dans le sol en place (Ph. 26).

Le long du mur nord une fosse, large de 2 m et longue de 6 m, est creusée dans la roche en place de 40 cm en-dessous de la base des murs. Elle était comblée d'une couche de 5 à 6 cm de terre noire et grasse qui en tapissait le fond et dans laquelle il a été trouvé un gros tournois, sans doute de Charles IV Le Bel, 1322, puis d'une couche de terre noire mêlée de grosses pierres, puis d'un éboulis mêlé d'argile brune ; sur le bord de la fosse, et la séparant du sol d'occupation, est bâti un petit mur large de 40 cm et qui devait avoir une longueur de 6 m, il ne reste plus en place que l'extrémité ouest sur 20 à 30 cm car l'assise inférieure du mur, la seule subsistante, a été entraînée vers le fond de la fosse par l'écroulement du mur.

La partie ouest du bâtiment est occupée par une autre fosse large de 3 m au Nord et de 2,30 m au Sud, creusée dans le sol en place de 30 cm sur toute la longueur du bâtiment contre le mur ouest ; la fosse était comblée par un éboulis sous lequel était un sol d'occupation peu sale.

7.1. DD22AB6-8.C6-7 (Ph. 27).

L'espace laissé libre entre le bâtiment 7 et le chemin est clos à l'Est par un mur large de 60 cm et long de 5,30 m qui s'appuie sur l'angle sud-est du bâtiment 7 avec un léger débord, ce mur est accolé au sol en place qui a été taillé à la verticale pour permettre son édification. Le mur est soigneusement appareillé et bien conservé sur 10 à 12 assises et une hauteur de 70 cm. Aucune trace de mur n'a été observée à l'Ouest. Le sol d'occupation de terre grise et salie reposait sur un sol naturel de chaussin gravillonneux très dur et très inégal ; le long du mur Est une fosse creusée de 30 à 40 cm dans le sol en place était comblée de terre noire mêlée de nombreux tessons de poterie.

7.2. CC22D5-6.EF3-7.G4-5

La zone au Nord du bâtiment 7, limitée à l'Est par un mur large de 60 à 70 cm et long de 11 m pour la partie conservée, et à l'Ouest par un petit mur large de 40 cm et conservé sur une longueur de 1,70 m, n'a pu être fouillée qu'en partie.

Il a été décapé une surface rectangulaire de 6 m de large le long du mur Est et de 11 m de long. Le quart sud-est était occupé par une importante couche de terre noire mêlée d'une quantité volumineuse de tessons de poterie et d'os animaux dans laquelle il a été découvert le corps d'un enfant, vraisemblablement nouveau-né, en connection anatomique. Il a été trouvé à la limite ouest du dépotoir une maille ou denier tournois de la fin du XIIIe s..

Le reste de la surface présentait un sol d'occupation plus ou moins sale pouvant atteindre 10 cm par endroits.

8. CC22EG8/DD22D2-3.EG1-3.

Bâtiment d'habitation rectangulaire, orienté N.O.-S.E.. Ce bâtiment a sensiblement les mêmes dimensions que le bâtiment 7, soit 7 m de large et 11,20 m de long, et a probablement été construit en même temps. En effet, l'angle nord-ouest du bâtiment 7 présente à l'extérieur un arrachement large de 60 cm qui constitue le départ du mur nord du bâtiment 8 ; ce mur qui a en partie disparu, a été reconnu plus à l'Ouest sur un tronçon mal conservé long de 2 m environ, ce tronçon s'appuie sur l'angle d'un mur bordant la fosse occupant la partie ouest du bâtiment.

Le mur Est est mitoyen avec le bâtiment 7.

Le mur sud large de 60 cm est conservé sur une longueur de 7 m, et ne présente plus qu'une ou deux assises ; un seuil paraît avoir été bouché à 3,50 m de l'angle sud-est, ce seuil large de 1,50 m semble avoir été fait d'un blocage de pierres sur lequel on aurait posé des dalles (Ph. 28). Sur l'éboulis extérieur présent au pied du mur, il a été trouvé un denier tournois ou demi-niquet de Henri V, Roi d'Angleterre en Normandie, 1415-1422.

Le mur ouest n'a été reconnu que dans deux sondages qui ont permis d'observer les angles nord-ouest et sud-ouest du bâtiment et le tracé du mur qui à lui-même disparu et dont il ne reste plus qu'un fragment du parement intérieur, plaqué contre le sol en place, à l'extrémité nord.

Une fosse a été reconnue dans la partie ouest, large de 3 m et occupant toute la largeur du bâtiment, creusée dans le sol en place de 15 cm au Sud et ce sur une longueur de 5,30 m, puis est recreusée de 20 cm du côté nord sur une longueur de 1,65 m, où elle est bordée par un mur bâti jusqu'au fond et large de 50 cm, le retour de ce mur vers le nord-ouest ferme la fosse vers le Nord, ce mur est également bâti jusqu'au fond de la fosse, il subsiste sur une longueur de 2,20 m. La fosse était comblée par un éboulis qui atteignait une hauteur de 70 cm dans la partie nord.

Le sol d'occupation présentait une terre noire salie, un foyer arasé a été mis au jour, à l'Est, à égale distance des angles nord-est et sud-est et à 50 cm en avant du mur Est, il ne reste plus de ce foyer que la partie creusée dans le sol en place d'environ 15 cm ; il s'agit d'une fosse circulaire d'un diamètre de 60 cm environ dont les bords

étaient marqués par de petites pierres, la partie centrale était remplie de terre jaune mêlée de tessons de poterie (Ph. 29).

Aunt de belg beig bestellt dur hater eine et end bei belg bestellt ein bestellt der bestellt der bestellt der

9. DD23AB8/DD24AB1 (Ph. 19, 30).

Bâtiment rectangulaire orienté grossièrement E.-O.. Le mur nord n'est autre que le prolongement du mur clôturant la cour de ce côté, ce mur longe le chemin dont il épouse la forme légèrement incurvée, il a d'ailleurs été détruit mais son tracé est conservé au sol où l'on peut observer une rupture de la roche en place. Le mur Est large de 60 cm et long de 3 m, conservé sur 7 assises et 50 cm de hauteur, bien appareillé, seul manque l'angle nord-est ; ce mur oblique vers l'Ouest et constitue le mur sud beaucoup plus dégradé, le mur est conservé sur une à trois assises sur une longueur de 2 m, puis il s'interrompt pour faire place à un seuil, large de 90 cm, constitué de trois dalles dont deux en calcaire blanc et une de calcaire jaune, au-delà le mur se prolongeait au moins sur une longueur de 2 m environ, il ne subsiste plus que quelques pierres du parement intérieur sur une longueur de 1,20 m et les pierres marquant l'extrémité ouest qui présente un arrêt net sans trace d'angle. Le côté ouest du bâtiment est fermé par un mur large de 90 à 100 cm et long de 2,50 m prenant appui sur l'extrémité du mur sud avec un débord de 20 cm, il n'est pas jointif avec le mur nord qu'il touche seulement par son angle extérieur laissant un espace vide triangulaire atteignant 20 cm au niveau de l'angle intérieur.

La destruction du mur de clôture n'a pas permis d'observer si le bâtiment a été adossé postérieurement contre celui-ci ou au contraire bâti en même temps. On peut cependant dire que le mur Est et son retour au Sud étant d'un seul tenant il y avait là, à l'origine, un bâtiment probablement ouvert vers l'Ouest et que l'on a plus tard bouché cette ouverture d'un gros mur, perçant un seuil dans le mur sud pour en permettre l'accès.

L'intérieur était comblé par un éboulis de grosses pierres qui s'étendait jusque devant la porte nord de la cour, recouvrant le mur ouest ; sous cet éboulis il a été mis au jour un sol d'occupation de terre grisâtre d'une épaisseur variable pouvant atteindre 10 cm par endroits, reposant sur un sol naturel de chaussin gravillonneux très irrégulier.

10. DD23C3-5.D3-6.EF4-6 (Ph. 31).

Bâtiment d'habitation rectangulaire, orienté N.E.-S.O.. Le mur nord large de 70 à 80 cm et long de 7,20 m longe le chemin, son retour vers le sud-ouest constitue le mur sud parfaitement rectiligne, large de 60 cm et long de 12,20 m, et qui se poursuivait au-delà de l'angle sud-est du bâtiment ; en effet le parement extérieur, ainsi que quelques pierres du mur ont été mis au jour au-delà de cet angle en continuité avec le reste du mur. L'angle sud-est est très dégradé et plus de la moitié du mur sud a disparu, le tronçon mis au jour, large de 60 cm et long de 3 m, n'est conservé que sur une assise. Le mur ouest large de 60 cm et long de 11,20 m, conservé sur une seule assise dans sa partie sud et 2 à 5 assises dans sa partie nord, vient s'appuyer sur le mur nord, une ouverture de 3 m environ, pratiquée au centre pourrait avoir été la porte du bâtiment ; le seul indice étant l'extrémité du tronçon nord bâti à angle droit avec des pierres de plus gros module.

L'ensemble du bâtiment était recouvert par une couche de terre argileuse brune mêlée de débris de tuiles et déchets de calcaire, cette couche a été reconnue sur une surface étendue et débordait largement l'emprise de ce bâtiment ; cette couche, peu épaisse dans l'angle nordest, recouvrait à cet endroit un éboulis de grosses pierres qui longeait le mur nord sur 6 m et le mur Est sur 5,50 m ; ailleurs elle se poursuivait jusqu'au sol d'occupation. L'ensemble de la surface composant le sol d'occupation était recouverte d'une couche de terre très sableuse, grisâtre, sur laquelle il a été trouvé 10 mailles tournois Louis XI datées de 1476.

Contre le mur sud, vers l'Est, il a été mis au jour une zone noire de 3 m de long et 70 cm de large qui pourrait éventuellement marquer l'emplacement d'une cheminée disparue.

10.1. DD23BC5-6 (Ph. 32).

Bâtiment rectangulaire orienté N.O.-S.E.. Le mur nord large de 70 à 80 cm et long de 3 m, est le prolongement vers l'Ouest du mur du bâtiment d'habitation 10. Le mur sud large de 40 cm et long de 3 m est appuyé contre le mur ouest du bâtiment 10 ; une ouverture de 60 cm de large pratiquée dans ce mur permettait l'accès à l'intérieur du bâtiment. Le retour vers le nord-est de ce mur constitue le mur ouest, large de 50 cm et long de 1,90 m, ce mur est construit en partie avec des matériaux de récupération dont deux gouttières taillées dans du calcai-

re blanc, larges de 30 cm et longues de 50 cm (Ph. 33). L'intérieur était comblé de terre brune mêlée de grosses pierres, sous cette couche on a mis au jour un sol d'occupation de terre grisâtre, beaucoup plus noir dans l'angle sud-est, en forme de cuvette reposant sur un sol de chaussin gravillonneux très irrégulier et très dur, de même forme, dont le point le plus profond est à 20 cm au-dessous de la base des murs.

10.2. DD23B7-8.CD6-8.E7-8/DD24DE1 (Ph. 34)

Espace rectangulaire de même orientation que le bâtiment 10, mesurant grossièrement 12 m de long et 5 m de large ; limité à l'Est par le bâtiment 10, à l'Ouest par le mur de la cour 3-2 et le bâtiment 9, au Nord par le prolongement vers l'Ouest du mur nord du bâtiment 10, au Sud aucune trace de mur n'a été observée et il est vraisemblable qu'il n'y avait point de fermeture de ce côté. Sous la couche de terre brune mêlée de débris de tuiles et de pierres on a mis au jour une couche de terre très sableuse de même nature que celle déjà vue à l'intérieur du bâtiment 10, sauf dans le quart nord-ouest occupé par un éboulis dans l'angle nord-ouest et ailleurs par une couche de terre argileuse brune mêlée de grosses pierres. Immédiatement sous ces couches on a dégagé un empierrement fait de petites pierres serrées, légèrement en pente du Nord vers le Sud, présentant au centre une dépression d'une quinzaine de centimètres par rapport à ses bords extérieurs Est et ouest. Un fragment de cet empierrement a été reconnu devant le passage ménagé dans le mur Est de la cour 3-1, ainsi que, au niveau du passage, un sol très noir. La disposition de l'empierrement et la présence de ce sol sali peuvent permettre de penser qu'il y avait là une sortie, large de 1,50 m, permettant d'aller de la cour 3-1 au chemin, puis bouchée par la construction du mur nord du bâtiment 10.

L'angle nord-est est occupé par le bâtiment 10-1, au Sud de ce bâtiment à une distance de 30 cm de son mur sud, et à 30 cm du mur ouest du bâtiment 10, on avait noté la présence d'une zone bien délimitée, d'environ 2 m² montrant une concentration de débris de tuiles, le décapage de cette couche a mis en évidence les bords d'une fosse rectangulaire de 1,50 m de long et 1,10 m de large ; la fosse était comblée par une couche de terre argileuse brune de 35 cm d'épaisseur mêlée de petites pierres, de quelques tessons de poterie et d'os de cuisine, la couche suivante de 25 cm avait le même aspect mais était totalement stérile, la dernière couche était composée de très grosses pierres parmi lesquelles était la moitié d'un vase de céramique. La profondeur totale

est de 1 m, les parois sont taillées à la verticale d'abord dans la couche de terre sableuse épaisse de 18 cm puis dans de l'argile orange qui constitue également le fond.

10.3, 10.4, 10.5

La zone comprise entre la rue des Frères Chappe et le Sud des structures 10 et 10-2 est constituée par la roche en place qui paraît avoir été aplanie et présente une pente générale du Sud vers le Nord ; ce sol naturel était recouvert d'une couche plus ou moins épaisse de terre argileuse salie, mêlée de tessons de poterie, pouvant atteindre 10 cm par endroits. Un foyer circulaire de 90 cm de diamètre, reposant directement sur la roche en place, a été mis au jour à environ 11 m au Sud du bâtiment 10, en EE23.B7-8 ; ce foyer était constitué de terre rubéfiée d'une épaisseur de 5 à 7 cm, aucune structure n'a été découverte aux alentours ; à quelques mètres du foyer il a été trouvé, au niveau de la roche, un denier de Charles de Blois 1341-1364.

Plusieurs fosses creusées dans la roche en place ont été mises au jour dans ce secteur :

10.3. DD24FG1-2

Fosse rectangulaire, orientée N.O.-S.E., large de 2 m et longue de 5,50 m, creusée d'une vingtaine de centimètres dans la roche en place ; elle avait été entièrement remblayée par une couche de débris de roche qui recouvrait une couche de terre noire de 4 à 5 cm, mêlée de nombreux tessons de poterie. Les couches au-dessus du remblai ont été particulièrement riches en céramique, débordant largement les limites de la fosse, notamment du côté ouest, il pouvait s'agir d'un dépotoir.

10.4. DD23FG8

Fosse circulaire, de 1,20 m de diamètre, creusée de 20 cm dans la roche en place, qui était comblée de terre noire mêlée de nombreux tessons de poterie.

10.5 DD23.G-7

Fosse ovale, longue de 1,40 m et large de 80 cm, creusée de 20 cm dans la roche en place, qui était comblée de débris de tuiles et de tessons de poterie.

11. EE22EG8/EE23DE1-3.FG1-4.H1-2. (Ph. 35).

Cette zone a été très bouleversée, probablement par la construction du bâtiment 10, il a été néanmoins reconnu la trace d'un bâtiment dont seul le mur nord est assez bien conservé ; ce mur, large de 80 à 90 cm et long de 7,90 m, est accolé contre le chemin qui à cet endroit prend une direction N.O.-S.E. ; il ne présente que une ou deux assises sur une longueur de 5 m, puis seul le parement interne subsiste sur une longueur de 1,20 m. L'angle nord-est a pu être mis en évidence grâce à une rupture de 4 à 5 cm de la roche en place faisant un angle droit, et marquant également le tracé du mur Est qui a disparu sur la plus grande partie de son parcours. Un tronçon de mur large de 60 cm et long de 70 cm est tout ce qui subsiste, sur une assise, du mur Est qui pouvait avoir une longueur de 10,60 m.

Le mur sud a été totalement détruit, cependant l'angle sudest et le tracé du mur ont pu être déterminé grâce à un éboulis peu important que l'on a mis au jour près du tronçon précédent. La limite sud de cet éboulis, rectiligne, indiquait l'emplacement en négatif du mur.

Du mur ouest il ne subsiste qu'un tronçon large de 70 cm et long de 1,10 m et un fragment du parement extérieur sur une longueur de 1,50 m.

A l'intérieur du bâtiment, à une distance d'environ 1,50 m du mur ouest il a été dégagé un tronçon de mur large de 50 cm et long de 2,40 m dont l'axe n'est pas parallèle aux murs Est et Ouest du bâtiment 11 mais à ceux du bâtiment 10, aucun indice n'a permis de déterminer la destination de ce mur ni sa longueur totale.

L'ensemble du bâtiment était recouvert d'une couche de terre mêlée de débris de tuiles et de pierres sous laquelle il a été mis au jour une couche de terre très noire et cendreuse dans le quart sud-ouest. Contre le tracé du mur sud, une petite fosse de 1 m de diamètre et creusée de 45 cm dans le sol en place, les bords en sont marqués par des pierres plates posées à 45°. L'interruption des fouilles n'a pas permis l'étude exhaustive de ce bâtiment.

Entre les bâtiments 10 et 11, un espace limité au Sud par un mur large de 60 à 90 cm et long de 3 m et au Nord par un mur large de 70 cm et long de 2,20 m. Le mur sud est peut-être la continuité du mur sud du bâtiment 11 et devait se prolonger vers l'Ouest de même que le mur nord dont l'arrachement et la reprise à l'angle extérieur

nord-est du bâtiment 10 sont bien visibles (Ph. 36). Sous la couche de terre mêlée de débris de tuiles et de pierres se trouvait la même couche de terre sableuse qui a été vue à l'intérieur du bâtiment 10 ; il a été trouvé dans la partie supérieure de cette couche deux monnaies à 1,50 m du mur nord : un double de Charles de Blois, 1341-1364, et un double tournois de Jean le Bon, 1350-1364. Cette couche a été également reconnue, par un sondage rapide, sur une épaisseur de 70 cm à l'intérieur du bâtiment 11, entre le mur ouest de ce bâtiment et le petit tronçon de mur. La présence de cette couche très sableuse limitée à l'emprise du bâtiment 10 et à l'Est et à l'Ouest de ce bâtiment sur une largeur d'environ 5 à 7 m pose le problème d'un remblayage probable de toute cette surface avant la construction du bâtiment ; le remblayage ayant été lui-même précédé de la destruction de ou un deux bâtiments. L'interruption de la fouille n'a pas permis de vérifier cette hypothèse.

12. DD25A3-4.B1-4.C1-5.D2-4 (Ph. 37).

Bâtiment rectangulaire, orienté grossièrement S.E.-N.O.. Le mur sud large de 50 cm et long de 9 m est bien conservé, particulièrement à l'angle ouest où il présente 16 assises sur une hauteur de 83 cm (Ph. 38).

Le mur ouest large de 58 cm et long de 8,10 m, conservé seulement sur 4 m de longueur et détruit ensuite, mais dont l'angle nord est marqué de quelques pierres sur une seule assise. La facture du tronçon conservé est identique à celle du mur sud et présente encore 6 assises à l'endroit où il s'interrompt.

Le mur sud est totalement détruit, mais on peut en suivre le tracé grâce à une rupture d'environ 5 cm dans la roche en place sur une longueur de 9,40 m, la largeur du mur, 60 à 70 cm environ peut être déterminée grâce à une fosse existant à l'intérieur du bâtiment.

Le mur Est large de 50 cm et long de 8 m est bâti sur une arête de roche en place, il n'est conservé que sur quelques assises dans sa partie centrale sur 4 m, l'angle nord-est du bâtiment étant détruit.

L'intérieur présente une surface de la roche en place aplanie, au-dessus de laquelle un sol d'occupation peu sale et peu épais a été mis au jour. L'angle sud-ouest était occupé par un éboulis très important de 4 m de côté et 70 cm de hauteur à peu près stérile. Le reste du bâtiment était comblé de terre argileuse brune stérile sur la même hauteur que l'éboulis.

Contre le mur Est, une fosse large de 2,50 m creusée de 30 à 40 cm dans la roche en place et occupant toute la largeur du bâtiment. Cette fosse était entièrement comblée par un éboulis dans lequel il a été trouvé des tessons de poterie dans la moitié sud et une grande quantité d'os d'animaux, en particulier de bovin, dans la moitié nord.

Une autre fosse occupe l'angle sud-ouest, d'une largeur de 2,50 m à l'Ouest et de 1,40 m à l'Est, longue de 5,30 m et profonde de 10 à 15 cm seulement ; cette fosse était comblée d'une terre argileuse brun-clair mêlée de nombreux tessons de poterie et os animaux, cette couche débordait de 15 à 20 cm au-dessus de la fosse, en effet il a été mis au jour, sous l'éboulis, et au-dessus de l'emprise de la fosse, une couche tout à fait semblable.

12.1. DD25.C-5.D4-5.

Un dépotoir contenant de nombreux tessons de poterie, des

os de cuisine et des pierres était établi à l'extérieur sud du bâtiment 12. Il occupait une fosse creusée en partie dans le sol en place sur une largeur de 2,70 m et une longueur de 5,40 m, cette fosse profonde de 30 à 40 cm était accolée au mur sud du bâtiment 12.

13. DD24.A5-6.B6-7 (Ph. 39).

Bâtiment de forme trapézoīdale, orienté N.E.-S.O.. Le mur sud de ce bâtiment constitue le mur nord du bâtiment 2, son retour à angle droit vers le Nord forme le mur ouest large de 60 cm qui n'est conservé que sur une longueur de 1,60 m, et sur une seule assise ; cependant son tracé a été observé dans l'argile grâce à une tranchée de vol remplie de terre jaunâtre longeant un pavement existant à l'intérieur du bâtiment ; la longueur totale du mur étant de 4,80 m.

Le mur nord qui a entièrement disparu peut être restitué le long du tracé rectiligne du pavement, ce mur longe le chemin dont il respecte l'orientation est-ouest, la longueur totale du mur est de 3,50 m, ce mur n'étant pas parallèle au mur sud forme avec le mur Est un angle fermé et avec le mur ouest un angle ouvert.

Le mur Est est le prolongement du mur Est du bâtiment 2, il est conservé sur un tronçon large de 60 cm et long de 2,50 m, présentant 2 assises à l'intérieur et 4 à l'extérieur assez bien appareillées ; jusqu'à l'angle nord-est du bâtiment le mur devait avoir une longueur totale de 6 m, cependant aucune tranchée de vol n'a été observée. L'intérieur du bâtiment présente les restes d'un pavement de qualité inégale. Dans l'angle sud-est une surface d'environ 1,20 m sur 2 m est recouverte de dalles rectangulaires bien taillées, de 20 cm sur 10 cm parfaitement jointives limitant un espace parfaitement plan. Dans la moitié nord le pavement est constitué de dalles de formes irrégulières, non toujours jointives, grossièrement taillées, mais qui semble avoir été posées par rangées dans le sens de la largeur du bâtiment. L'absence de pavement dans la partie centrale ne permet pas de dire si les deux pavements sont contemporains ou s'il s'agit d'une réfection postérieure d'une des deux parties. Au-dessus de ces pavements, il a été mis au jour une couche de terre noire et cendreuse, particulièrement dans l'angle sud-est, cette terre était mêlée de grosses pierres et de morceaux de terre rubéfiée, il a été trouvé dans cette couche un demi-guénar de Charles VI, 1380-1422.

14. DD21EG7.DH8/DD22DH1.EG2 (Ph. 40-46).

Cette maison rectangulaire, orientée O.N.O-E.S.E., est accolée par son extrémité E.S.E. à la maison voisine (n° 20) (Ph. 40). Ses murs, larges de 60 à 70 cm, n'étaient pas posés sur la roche en place connue dans beaucoup d'autres cas sur le site, mais des fondations profondes de 15 à 20 cm avaient été creusées dans la roche pour recevoir la base des murs. Celle-ci se trouve ainsi située plus bas que celle des murs de la maison voisine contre laquelle la maison 14 s'appuie. Les murs ne sont conservés sous forme d'éléments bâtis que dans l'angle nord et dans l'angle ouest de la construction. Avant que l'on mette en évidence la tranchée de fondation proprement dite, l'emplacement des murs se signalait par endroits grâce à une bande de terre plus jaune que la terre environnante et piquetée de petites particules blanchâtres (Ph. 41). La longueur des murs est la suivante : mur N.N.E. : 7,90 m ; mur O.N.O. : 7,30 m ; mur S.S.O. : 8,10 m.

Les portes étaient ménagées dans la moitié est des murs gouttereaux (Ph. 42-43). Dans le mur N.N.E., à 2,70 m de l'angle est, le seuil large d'environ 90 cm, n'est reconnaissable qu'à l'absence de creusement dans la roche, donc à une interruption de la tranchée de fondation, et à la saignée étroite dans la roche destinée à recevoir les pierres verticales qui le barraient. Dans le mur S.S.O., à 3 m environ de l'angle sud, le seuil a les mêmes dimensions et son emplacement n'est reconnaissable que grâce aux mêmes caractéristiques.

L'extrémité O.N.O. de la maison est occupée par une partie recreusée, large de 2,80 m à 3 m, elle-même séparée en deux unités par une cloison dont ne subsiste au sol qu'un mince lit de mortier, large de 30 cm environ, portant l'empreinte des pierres qu'il soutenait (Ph. 42-44). Cette construction, ancrée à chacune de ses extrémités dans les parois de la fosse échancrées dans ce but, est le seul élément maçonné au mortier trouvé sur le site ; la forte proportion de fragments d'un enduit lissé, de même nature que le mortier observé en place, laisse penser que cette cloison, et peut-être d'autres éléments à proximité, étaient soigneusement enduits. Aucune trace d'un quelconque élément bâti ne permet d'affirmer que la fosse était séparée de la salle par une cloison en dur.

La partie nord du secteur recreusé est la moins longue (2,80 m). On constate que le parement intérieur des murs qui la bordaient descendait jusqu'au fond et habillait en quelque sorte la paroi taillée dans la roche. Une fosse oblongue $(1,90~m\times0,80~m)$ à fond plat, moins profonde que la fosse principale, borde parallèlement le côté sud-est de cette unité. Une communication étroite (0,80~m) existe entre l'unité et la fosse. Cette dernière, pour laquelle il n'est pas encore possible de fournir une interprétation sûre, a présenté des traces cohérentes de feu : roche rubéfiée ou noircie ; cendres et charbons de bois dans le remplissage.

La partie sud de l'extrémité recreusée longue de 4,20 m, est relativement propre et a été, à la fin de son utilisation, remblayée sur une partie de sa hauteur au moyen d'un matériau sableux contenant quelques vestiges d'occupation, ce matériau ayant été aplani sensiblement au niveau du sol de la salle.

Le sol de la salle a été ménagé sur la roche en place décapée et l'occupation y a laissé une trace argileuse (Ph. 40, 42, 43). Il faut noter que, dans tout le secteur au nord-est du chemin, et donc dans ce bâtiment, on ne s'est pas contenté de détruire les maisons et d'en récupérer les matériaux, mais on a également gratté les vestiges jusqu'à la roche en place, détruisant les vestiges qui se trouvaient audessus d'elle. Des traces de charrue à la surface de la roche attestent qu'au début de la remise en culture du site, le sol arable était très mince.

Ces labours ont détruit également la partie supérieure des aménagements internes de cette salle. Le foyer ne se signale plus que par deux fosses, l'une moins profonde que l'autre incluse pour une part dans le tracé du mur et correspondant sans doute à la base du conduit, l'autre plus large et plus profonde (env. 40 cm) n'a livré que l'amas de pierres calcaires et quelques tessons qui constituaient la base du foyer proprement dit (Ph. 45). Un foyer annexe, à près de 2 m vers le Nord, ne se signalait plus lui aussi que par un amas de tessons dans une fosse peu profonde creusée dans la roche et par des déchets noircis. D'autres traces de feu, à la surface même de la roche, ont pu être observés dans l'angle sud de la salle ; elles attestent qu'on a pu faire des foyers annexes, sans aménagement particulier, à cet endroit et, par leur plan, elles sont d'un grand secours pour restituer le tracé du mur, au-jourd'hui disparu, contre lequel elles se sont formées.

L'angle est de la salle est occupé par une fosse rectangulaire aux angles arrondis $(1,60 \times 1 \text{ m})$, profonde d'1,20 m environ, sans doute à l'origine un silo (Ph. 43, 46). Cette fosse a été comblée jusqu'à son

niveau supérieur de matériaux résultant de l'incendie d'une construction à colombage (planches et morceaux de bois brûlés, fragments de terre rubéfiée portant l'empreinte des planches), les morceaux les plus importants se trouvant vers le fond. La fouille n'a pas pu mettre en évidence l'emplacement d'où auraient pu provenir ces déchets. D'autres fosses plus petites (ex. en DD21F8, fosse circulaire peu profonde d'un diamètre de $80\ cm$) et des dépressions dans le sol peuvent être observées à la surface du sol. Leur fonction ne peut être précisée. Une dernière fosse, allongée $(2,30\ x\ 0,60\ m)$ et comblée de morceaux de pierres, postérieure à la démolition de la maison, est venue perturber le devant du seuil à l'intérieur.

14.1 DD21H8/DD22GH1-3/EE21A8/EE22A1-2.

Le devant de la maison 14 était occupé, pour sa plus grande part, par une large cuvette creusée jusque dans la roche, en contrebas du chemin voisin ; le rechargement du charnier dans son état au XVIIIe siècle recouvre en partie l'emprise de la fosse vers le sud-ouest (Ph. 40, 42). Cette cuvette, comblée de matériaux de destruction et présentant une couche argileuse au fond, n'a été fouillée qu'en partie (DD21H8/EE21A8/EE22A1) faute de temps, mais les travaux effectués ont permis de constater qu'elle ne se différencie pas des fosses semblables ménagées ailleurs sur le site face aux maisons.

Un espace, large de 75 cm à 1,25 m au fur et à mesure que l'on va vers le nord-ouest, était ménagé le long du mur gouttereau sud-ouest de la maison 14. Sa surface, grossièrement aplanie à la surface de la roche en place, était surmontée d'une couche grisâtre ponctuée de vestiges d'occupation dont le rapport avec le sol intérieur de la salle a pu être clairement mis en évidence au travers de la porte. Elle a livré une monnaie du XIVe siècle (un double de Charles de Blois, 1341-1364).

14.2. DD21CD7-8/E6-7.

L'arrière de la maison 14 était occupé par une vaste fosse ou plutôt par un espace étendu, long de 9 m et large de 4 m, dont le niveau inférieur avait été recreusé d'une vingtaine de centimètres dans la roche en place en laissant le long du mur gouttereau nord-est un espace d'une quarantaine de centimètres de large dont la pente rejetait les eaux de pluie au loin de la base du mur et, en face de la porte, une sorte

de promontoire d'1,50 m de long prolongeant le seuil vers l'extérieur (Ph. 43).

Cet espace a une limite sensiblement rectiligne au nord-ouest,; dans le prolongement du mur pignon de la maison et va en se rétrécissant vers le sud-est, jusqu'au-delà de l'angle nord de la maison 20. Le fond en était marqué par une couche argileuse brune contenant des vestiges d'occupation, ces derniers présentant localement de fortes concentrations (notamment dans l'angle sud-est) signalant l'emplacement de tas de détritus amoncellés du côté jardin de la maison avant d'être périodiquement évacués plus loin.

14.3. DD22DE1-3/F2-3 (Ph. 43, 44).

Ce petit bâtiment de plan trapézoīdal est accolé au mur pignon nord-ouest de la maison 14. Ne subsiste à l'état bâti qu'un lambeau du mur nord-ouest de cette construction, long d'1,50 m environ et large de 60 cm; partout ailleurs, il ne se signale plus que par la trace qu'il a laissé dans le sol après sa démolition et la récupération de ses matériaux, peu importante au niveau de la roche au nord-est, plus nette sur les deux autres côtés où sa fondation et son intérieur ont été creusés dans le sol en place jusqu'à la roche, sur plus de 30 cm de profondeur, alors que l'extérieur était maintenu dans son état originel. Longueur des murs : mur nord-est : 3,60 m; mur nord-ouest : 5,70 m; mur sud-ouest : 3 m.

Une porte était ménagée dans le mur nord-est ; elle ne se remarque plus que par la saignée, longue de 90 cm environ et large de 20, laissée dans la roche après l'arrachement des pierres du seuil, à 40 cm de l'angle est. Une trace peu différente dans le mur sud-ouest, mais cette fois-ci tangente au mur pignon de la maison 14, laisse penser qu'une autre porte était ménagée en cet endroit, face à la première.

Le niveau d'occupation de ce bâtiment se trouvait au niveau de la roche en place sommairement aplanie et se signalait par une mince couche argileuse. L'intérieur a montré divers aménagements : une fosse allongée (1,70 x 1 m) et profonde de 70 à 80 cm en E2 ; dans le même carré, une dépression dans la roche, de forme irrégulière, avec deux trous plus profonds ayant sans doute reçu le pied de poteau de bois ; une fosse étroite, en E2, contre le mur nord-est, au fond en pente, comblée de pierres, appareillées à l'aplomb du mur.

14.4. DD22CD1-2 (Ph. 44).

Dans le prolongement vers le nord-est du bâtiment 14.3., on note la présence d'une fosse de plan rectangulaire (2,50 x 1,80 m), orientée N.E.-S.O., profonde de près d'1 m, aux parois verticales et au fond légèrement en pente du Sud vers le Nord. L'observation attentive de la surface de la roche sur le pourtour de cette fosse a permis de constater qu'elle correspond à une construction à l'intérieur fortement excavé dont les murs ont disparu à l'état bâti. Epais de 60 cm, ils occupaient très exactement le pourtour de la fosse, le mur nord-ouest dans le prolongement du mur nord-ouest du bâtiment 14.3 (peut-être construit d'un seul tenant), le mur sud-est dans l'alignement du piédroit nord-ouest de la porte nord du même bâtiment. Une fosse étroite (en D1), dans l'axe de ce dernier mur, évoque la trace laissée ailleurs par l'arrachement de pierres de seuil ; la porte de la construction 14.4. se serait donc trouvée dans son mur sud-est à l'angle sud. Aucune trace actuellement observable n'a permis de reconstituer avec précision la façon dont on descendait dans ce bâtiment ; la seule hypothèse possible est celle d'une courte échelle en bois et l'on note au droit de la porte comme une usure de la paroi ailleurs plus nettement verticale.

Les matériaux de cette construction ont été intégralement récupérés sur le pourtour et beaucoup ont servi à combler l'intérieur. Le tracé du mur nord-ouest a été perturbé de surcroît par le creusement de deux fosses circulaires de profondeurs inégales. Le remplissage de la fosse est surtout pierreux et homogène jusqu'au fond ; cette caractéristique laisserait penser que l'on se trouve en présence d'une unité de stockage. 15. DD21GH3-4.H1-2/EE21A1-4.B2-5.C2-3.

Cette maison rectangulaire est orientée N.E.-S.O.. Les murs ont presque complètement disparu (Ph. 47). Seuls subsistent quelques fragments du mur nord-est et un tronçon très court du mur sud-ouest ; ces vestiges et les rares traces dans le sol attestent que les murs avaient une épaisseur variant de 60 à 80 cm, le mur pignon sud-ouest étant apparemment le plus épais. Peut-être cela est-il dû au fait que la maison voisine (n° 21) vient s'appuyer contre lui. La longueur des murs peut être appréciée de la façon suivante : murs nord-est et sud-ouest : 6,40 m; murs nord-ouest et sud-est : 7,70 m.

Si l'on en juge d'après les traces laissées dans le sol, un espace d'une quarantaine de centimètres subsistait entre le mur pignon E.S.E. de la maison voisine (n° 20) et le mur gouttereau nord-ouest de la maison 15. Même si l'on n'en a observé aucune trace effective, l'entrée de cette maison ne pouvait se faire que sur son côté sud-est. Une échancrure dans la roche en place, à pentes douces vers l'extérieur, à l'endroit où l'on trouve ordinairement l'entrée dans les maisons de ce type, à 2,50 m de l'angle sud, et la largeur elle-même de cette échancrure (env. 1,10 m), semblable à celle d'autres portes sur le site, laissent penser que l'entrée se faisait à cet endroit. On n'y a observé aucune saignée qui aurait reçu les pierres à chant du seuil.

L'extrémité sud-ouest de la maison est occupée par une partie recreusée, large de 2,50 m à 3 m dans sa partie la moins profonde à l'Ouest, longue de 4 m, et large d'1,20 à 1,70 m dans une partie plus profonde à l'Est, longue de 2,40 m (Ph. 48). A la différence de ce que l'on observe dans d'autres maisons, la distinction entre les deux parties du secteur recreusé se fait par une différence de profondeur ; même si l'on ne peut exclure l'hypothèse d'une séparation légère (en bois par exemple), aucune trace explicite d'une cloison entre les deux n'a été mise en évidence.

Le sol de la salle, comme celui des maisons voisines, était ménagé sur la roche en place dont la surface avait été aplanie, mais les labours postérieurs à l'abandon du village en ont fait disparaître dans l'ensemble les traces, comme ils ont entraîné les parties supérieures des structures intérieures. Ainsi ne subsistent plus du foyer que les fosses dans lesquelles étaient bâtis le foyer lui-même et le conduit sans doute encastré, au moins pour une part, dans le mur pignon nord-est. Une fosse oblongue $(1 \times 0.70 \, \text{m})$, dans l'angle nord de la maison, était

comblée de terre mêlée très densément de morceaux de terre rubéfiée, de charbons de bois et de cendres. Elle représente sans doute une annexe du foyer ou bien plutôt un dépotoir temporaire destiné surtout à en recevoir les déchets ; le fait que ses parois soient fortement rubéfiées laisse penser que, si l'on n'yfaisait pas de feu, on y déversait au moins des cendres encore chaudes.

A côté de la fosse du foyer vers l'Est et à 60 cm environ du mur pignon, on note la présence d'un trou de poteau circulaire, large d'une cinquantaine de centimètres, au fond duquel était disposée une pierre plate - destinée sans doute à recevoir le pied du poteau - calée tout autour par des pierres plus petites.

16. DD22F6-7.G5-7.H5-8/EE22AB4-8

Cette zone s'est révélée être l'emplacement d'une vaste mare, à l'origine commune à l'agglomération, établie en bordure du chemin. Il n'a pas été possible de l'étudier dans sa totalité, les remblaiements de la fouille d'hiver ayant pour une part mordu sur la surface voisine, fouillée au cours de l'été. Cette mare se présentait sous la forme d'une vers l'Ouest et le Nord, soit vers cuvette aux parois en pente douce le chemin d'une part et peut-être vers une maison voisine de l'autre, aux parois en pente plus raide vers l'Est et le Sud (Ph. 49, 50). Un tronçon de mur très dégradé, dont il n'a pas été possible de préciser autrement l'appartenance ou la fonction, la bordait au sud-ouest. Au centre, la mare présentait une profondeur de plus d'un mètre. Les parois en pente douce étaient pavées jusqu'au plus profond de pierres plates liées au moyen d'un mortier grossier blanchâtre, de telle sorte que les animaux ne s'enlisent pas en venant boire (Ph. 51). Les autres parois n'ont pas permis semblable observation, soit que les matériaux de pavage aient été récupérés après l'abandon du hameau, soit, plus vraisemblablement, que les parois par lesquelles on n'accédait pas à la mare n'aient pas été pavées d'origine. On a mis en évidence sur le pavage (qui évoque par exemple celui des Lavognes du Massif-Central) une couche verdâtre et grasse correspondant à la vase qui s'était accumulée au fond et contenant des vestiges d'occupation.

Cette mare a été privatisée à un moment de l'occupation du site. Pour ce faire, on a construit un mur parallèle au chemin, fondé exceptionnellement sur des pierres brutes de très grosse taille destinées à bien asseoir la construction dans un sol mouvant et à flanc de pente. Derrière le mur, large de 60 cm et observable sur une longueur de 7 m pour un premier tronçon soigneusement bâti, on a remblayé l'espace pentu laissé libre entre lui et le chemin au moyen de matériaux pierreux, et la voie s'est trouvée élargie d'autant. La mare elle-même a été comblée d'une épaisse couche de pierres brutes de modules divers, puis, sans doute plus progressivement, de couches successives de matériaux argileux contenant des vestiges d'occupation (objets ou déchets de foyer par exemple). Au nombre de ceux-ci, on note la présence d'un sceau de paysan (au nom de Pierres Dorrel, voir couverture) et d'une monnaie (double tournois de Philippe le Bel, sept. 1295).

16.1. EE22A5.B5-7.

Au sud-est de la mare, on a observé une structure curieuse, perpendiculaire au mur qui borde le chemin (Ph. 52). Le mur est, à cet endroit, construit de façon plus grossière que le tronçon bâti dans la mare. Ce segment est long de 5 m et large de 70 à 90 cm ; il a une forme légèrement arquée. Divers indices laissent penser qu'un mur perpendiculaire à l'extrémité sud et se dirigeant vers le sud-ouest pouvait border la structure dont il est question, au sud-est.

Cette structure se présente sous la forme d'une fosse allongée, orientée N.E.-S.O., longue de 7 m et large de 2, à l'intérieur de laquelle sont recreusées, côte à côte et dans le prolongement l'une de l'autre, des fosses plus profondes, elles-mêmes recreusées plusieurs fois, les parois présentant des ressauts successifs, jusqu'à des trous larges de 60 cm environ.

Dans le cours du décapage, on a noté à chaque extrémité des tas de cailloux de petit module glissant le long de la pente, mêlés de très nombreuses coquilles de moules et de charbons de bois au sudouest. Au dernier état du décapage, on a mis en évidence, à chaque extrémité également, une fosse plus étroite au fond de la grande, celle du sud-ouest ayant été comblée au début grâce à des pierres calcaires brutes de module moyen.

Rien ne permet, pour le moment, de proposer une interprétation de cette structure.

16.2. EE22B4-5.CD3-7.

Ce large espace, au droit d'un segment de mur longeant le chemin long de 2,70 m, large de 50 cm et détruit vers le sud-est, a présenté, sous la terre arable, la face naturelle bossuée du substrat, constitué d'un sable graveleux jaunâtre. Si l'on a mis au jour dans cette aire quelques vestiges d'occupation (céramique, os animaux, etc.), on n'y a découvert aucun élément bâti cohérent.

Les seules traces sont constituées par quelques trous de poteau (en E4 et F5 par exemple) et par une fosse circulaire, d'un diamètre de 1,20 m, prolongée vers l'O.S.O. par une saignée oblongue longue de 2 m et large de 50 cm (en BC4.C5). Comme pour la structure précédente, il n'est pas possible de proposer une interprétation des éléments mis au jour.

17. EE22E3-4.FG2-5.H3-4 (Ph. 53-56).

Cette maison rectangulaire, orientée N.O.-S.E., est accolée par son extrémité sud-est à la maison voisine (n° 18) (Ph. 53, 55). Les murs sont larges de 60 cm environ. Sous forme d'éléments encore bâtis, sont conservés le mur sud-ouest en totalité et l'extrémité sud-ouest du mur nord-ouest. Partout ailleurs, les murs ne se signalent plus que par la trace qu'ils ont laissé au sol, en tranchée au nord-ouest, sur la roche au nord-est. La longueur des murs est la suivante : mur nord-ouest : 6,50 m ; mur nord-est : 6 m ; mur sud-ouest : 6,30 m. Un pan coupé occupait l'angle nord ; il ne se trouve plus signalé que par la tranchée de vol dans le sol.

Les portes étaient ménagées au centre des murs gouttereaux (Ph. 54, 55). Dans le mur sud-ouest, à 2,50 m de l'angle ouest, le seuil, large de 90 cm, n'est plus marqué que par quelques pierres dans la tranchée destinée primitivement à contenir des pierres à chant (Ph. 56). La porte donne sur un sol extérieur plan, noirci, avec des tessons de céramique en surface. Dans le mur nord-est, la porte était située à 2,60 m de l'angle nord. Le seuil, large d'1,10 m, ne se signale plus que par la saignée qui recevait les pierres plates à chant. Devant la porte, la roche a été réservée sur 70 cm de large et descend en pente douce ensuite. A l'intérieur, on note la présence, au Sud du seuil, d'un trou de poteau.

L'extrémité nord-ouest de la maison est occupée par une partie recreusée large de 2,30 à 2,50 m, elle-même séparée en deux unités, l'une longue de 4 m environ, vers le Nord, l'autre de 2,30 m, vers l'Ouest (Ph. 54, 55). Seule l'arête rocheuse réservée dès l'origine pour soutenir la base de la cloison de séparation - dont tout élément bâti a disparu - subsiste actuellement.

Le sol intérieur de la salle était ménagé sur la roche en place qui présentait une surface bossuée mais se trouvait relativement aplanie par la couche argileuse correspondant à l'occupation et contenant les vestiges de celle-ci. L'angle sud était marqué d'une aire rubéfiée peu étendue. Différentes fosses bordaient l'extrémité sud-est de la maison; l'une d'entre elles correspond sans doute à l'emplacement du foyer. Ailleurs dans l'emprise de la maison, on a mis en évidence plusieurs trous de poteau, certains larges d'environ 80 cm et très profonds (en EE22E3 et F2 par exemple), appartenant à l'habitat gallo-romain situé plus au Sud et dont on atteint la frange à cet endroit.

17.1. EE22D2-3.E1-3.F1-2.

Le devant de la maison 17 était occupé par une fosse oblongue, orientée comme elle, longue de 7,30 m et large de 4, peu profonde, qui la séparait du chemin en contrebas duquel elle se trouvait (Ph. 54). Une pente plus douce était ménagée dans son angle nord, sans doute pour accéder au chemin. L'extrémité sud-est de la cuvette était limitée par un mur large de 90 cm environ dont ne subsiste plus qu'un tronçon long de 2 m.

Le fond de la cuvette était marqué par une couche argileuse dont l'épaisseur variait, contenant des vestiges d'occupation, au nombre desquels on note la présence d'une monnaie du milieu du XIVe siècle (denier tournois, vraisemblablement de Jean le Bon). Des matériaux provenant de la démolition des constructions ont fini de combler cet espace.

17.2. EE22G4-5.H4-6/FF22A5

L'arrière de la maison 17 n'a montré aucune structure particulière (Ph. 55). Le sol, assez irrégulier, mais grossièrement plan, était marqué d'une couche grisâtre ponctuée de vestiges d'occupation de petit module, avec une plus grande densité de ces derniers en face du seuil. Ce niveau se trouvait en surplomb par rapport à l'arrière de la maison voisine (n° 18) et se trouvait continu par un mur de soutien.

Tout au long du mur gouttereau sud-ouest, on a mis en évidence la trace de la tranchée de fondation comblée de matériaux divers, avec une forte densité de petites pierres. On observait également, dans les carrés EE22H4 et FF22A5, la trace d'un fossé orienté N.E.-S.O., dont le remplissage a livré des tessons de céramique gallo-romaine. La fouille de ce secteur n'a pas été terminée, mais on peut mettre cette dernière structure en relation à la fois avec les trous de poteau découverts sous la maison 17 et avec l'habitat dont des vestiges ont été mis au jour dans la parcelle de terre voisine au Sud.

18. EE21GH8/EE22F1-2.GH1-3/FF21A8/FF22A1-3.B1-2 (Ph. 57-64).

Cette maison rectangulaire, orientée N.O.-S.E., est accolée par son extrémité sud-est au bâtiment voisin (n° 19). Elle se trouvait en creux par rapport à la maison 17 et présentait un abondant remplissage de pierres provenant de la démolition (Ph. 57, 58). Ses murs sont larges de 60 à 80 cm. Sous forme d'éléments encore bâtis, sont conservées l'extrémité nord du mur nord-est, l'extrémité nord du mur nord-ouest et l'extrémité ouest du mur sud-ouest. Partout ailleurs, les murs ne se signalent plus que par la trace qu'ils ont laissée au sol, en tranchée au nord-ouest et au sud-ouest, sur la roche au nord-est. Quelques petites pierres alignées en EE21H8 laissent supposer que ce mur était bâti comme le mur nord-ouest du bâtiment 19 (Ph. 58). La longueur des murs est la suivante : mur nord-ouest : 7,50 m ; mur sud-ouest : 7,70 m.

Les portes étaient ménagées dans la moitié ouest des murs gouttereaux. Dans le mur sud-ouest, à 2,50 m de l'angle ouest, le seuil, large de 90 cm, très dégradé, est à peine reconnaissable. Dans le mur nord-est, le seuil, large de 1,05 m, ne se signale plus que par une grosse pierre correspondant au piédroit de la porte et par la saignée dans la roche qui recevait les pierres posées à chant.

L'extrémité nord-ouest de la maison est occupée par une partie recreusée large de 2 m à 2,30 m, elle-même séparée en deux unités. A l'évidence, ce creusement avait été effectué avant la construction des murs car on observe bien, à l'extrémité nord-est par exemple que le mur fondé plus profondément que sur le reste de son tracé, en épouse parfaitement la courbe, sa base suivant la pente. La première unité, dans l'angle nord, est limitée par des murs de pierre, construits grossièrement à l'intérieur avec des moellons de tailles diverses au nombre desquels on note la présence d'éléments de récupération (Ph. 59). Elle est longue de 2,20 m et large de 2 cm. La cloison de séparation présente une épaisseur de 30 cm environ. L'intérieur de cette unité, comblé lors de sa mise au jour, d'une terre noire et cendreuse, paraît avoir été creusé, dès l'origine, quelque peu sous le niveau inférieur du mur nordouest. les recreusements successifs, sans doute dus au curage périodique du fumier ou des résidus qui s'y accumulaient, ont entraîné la sape relative des murs du bâtiment. Toutefois, il semble que seuls les "grands" nettoyages aient entraîné cette particularité ; les nettoyages "ordinaires" au contraire laissaient subsister des matériaux le long des parois et

le sol intérieur présentait alors un aspect en entonnoir.

Il est impossible de dire si la deuxième unité, longue de 4,30 m, également comblée au moment de sa mise au jour de terre noire et grasse, était elle-aussi bordée d'un mur vers l'intérieur. Bien au contraire, la pente douce dans la roche laisse supposer qu'il n'en était rien (Ph. 60). On a observé dans cette fosse les mêmes phénomènes de recreusement sous la base des murs que dans la première unité.

Le sol de la salle est ménagé sur le substrat naturel, la roche au Nord, un sable jaune graveleux au Sud. Il présente une pente importante du Nord vers le Sud. Le niveau d'occupation se manifeste sous la forme d'une couche argileuse, fortement noircie dans certains secteurs, d'épaisseur variable. Cette couche est plus épaisse vers le foyer et contre les murs (notamment dans l'angle est) que sur le tracé de l'axe de circulation médian. Contre le mur sud-est, sensiblement au centre, était disposé le foyer. Celui-ci est composé de trois éléments. Deux petits murets accolés perpendiculairement au mur, écartés l'un de l'autre de 30 cm, subsistant encore sur trois assises de pierres marquées par l'action de la chaleur, constituent vraisemblablement la base d'un conduit. Celle-ci prend naissance dans une fosse où se sont accumulés, au cours de l'utilisation, des cendres et des charbons de bois mêlés de terre. Vers le Nord, une grosse pierre disposée perpendiculairement au mur limite un espace équivalent comblé de déchets de foyer. Le foyer proprement dit, de plan carré, large de 50 cm environ, était limité de pierres plates disposées à chant sur le pourtour d'une fosse creusée dans la roche. La sole de terre rubéfiée surmonte un tas de pierres et de tessons de céramiques placés au fond de la fosse dans l'encadrement de pierres (Ph. 61, 64).

L'angle sud de la maison était occupé par une vaste fosse arrondie au profil en entonnoir sur la pente de laquelle avaient roulé des pierres provenant de la démolition. Cet angle a été fortement perturbé par les travaux des récupérateurs, si bien qu'il est difficile de proposer une interprétation de cette structure. On a observé également, toujours creusés dans le sol naturel, un trou de poteau à 30 cm du piédroit de la porte sud, à droite en entrant, une dépression peu prononcée dans la roche en EE22H1 et un foyer annexe circulaire, d'un diamètre de 80 cm, à gauche de la porte nord en entrant.

18.1. EE21GH7-8/EE22EG1.

Le devant de la maison 18 était occupé par une fosse de plan quasi-trapézoīdal, longue de 7,20 m et large de 2 à plus de 4 m (Ph. 57, 58). Son fond présente une pente douce et régulière, du Sud vers le Nord, s'enfonçant comme une sorte de rampe, depuis le niveau du chemin jusqu'à l'aplomb du mur qui limite vers le Sud la fosse 17.1. et à une quarantaine de centimètres en dessous de sa base. Une pente légère permettait l'accès à la maison. Une couche argileuse contenant des vestiges d'occupation marquait le fond de cette fosse qui avait été comblée par des matériaux divers déversés du chemin, puis par des matériaux provenant de la démolition de la maison.

18.2. FF22AB2-5.

L'arrière de la maison 18 était ménagé en creux par rapport à celui de la maison 17 (Ph. 58). Un mur orienté N.E.-S.O., dans le prolongement du mur pignon nord-ouest de la maison 18 contenait les matériaux encore en place et en surplomb du "jardin" de la maison 17. Le tracé de ce mur n'était plus visible que par son arrachement à l'angle ouest du bâtiment, sa tranchée de vol et quelques pierres encore en place à son extrémité sud-ouest visible. De l'autre côté, la pente était plus douce et sans rupture brutale, et la limite avec le "jardin" de la construction n° 19 était constituée par un mur grossièrement bâti perpendiculairement à l'angle de cette dernière et dont la base était posée à la surface du sol.

Le sol arrière de la maison 18 présentait des ondulations ou vallonnements, en particulier une sorte de large creux médian perpendiculaire au mur gouttereau et diverses fosses le long de ce mur à gauche de la porte en sortant de la maison (Ph. 65). Le devant du seuil n'était plat que sur une superficie très réduite et présentait, dès la porte passée, une grande densité de vestiges d'occupation. Les fosses le long du mur et, plus largement, tout l'angle entre la maison et le mur de clôture sud-est contenaient une très forte proportion de vestiges d'occupation de natures diverses, comme s'il avait existé à cet endroit - comme dans d'autres cas semblables sur le site - une sorte de fumier servant également de dépotoir. Les recreusements divers correspondent sans doute à des curages successifs de l'amas de détritus accumulés à cet endroit. Plus énigmatique est l'espèce de vallon médian, peut-être simple chemin creux montant vers le haut de la vallée sèche au Sud.

Une monnaie de la fin du XIIIe siècle a été mise au jour dans le dépotoir tangent au mur (Charles II, comte d'Anjou, 1285-1290). Une seconde monnaie trouvée au même endroit (as d'Auguste) peut provenir de l'habitat gallo-romain immédiatement voisin au Sud.

19. EE21H7-8/FF21AB5-8.C6-8.D7-8/FF22AB1 (Ph. 66-76)

Ce bâtiment rectangulaire, orienté N.O.-S.E., aux murs larges de 60 à 80 cm, abrite un four dans son angle sud (Ph. 66, 68-70). Sous forme d'éléments encore bâtis, sont conservés la quasi-totalité du mur nord-ouest, les deux extrémités du mur nord-est, sur 1,50 m environ de chaque côté, l'extrémité ouest du mur sud-ouest, sur 4,90 m, l'extrémité est du mur sud-est, sur 3,90 m et l'abside du four, dans l'angle sud, sur une longueur d'environ 2 m. Partout ailleurs, on ne retrouve le tracé des murs que grâce aux tranchées de vol, aux traces sur le sol ou bien à la dispersion des vestiges. La longueur des murs est la suivante : mur nord-ouest : 8 m ; mur nord-est : 8,50 m ; murs sudouest : 9,50 m ; murs sud-est : 7,60 m (pour autant qu'on puisse apprécier la longueur de ces deux derniers murs puisque l'angle du bâtiment était occupé par le four). Trois des murs sont faits, comme dans les autres bâtiments, de deux parements de pierres plates disposées en lits plus ou moins réguliers enfermant un blocage de moellons divers, le tout lié à l'argile. Le quatrième, par contre, le mur nord-ouest, est d'une nature tout à fait particulière (Ph. 67). Il apparaît qu'au moment où les constructeurs ont creusé le sol pour placer le bâtiment 19 et ménager son sol intérieur au niveau supérieur de la roche, ils ont réservé, sur 6,50 m de long environ, une sorte d'arête de chaussin, large de 50 à 60 cm, qui, habillée de parements de petites pierres plates, a constitué l'âme du mur à sa base. A son extrémité sud-ouest, ce mur coupait une fosse antérieure où le chaussin n'existait donc plus ; à cet endroit, plus étroit, il est construit de façon classique, les pierres, assemblées depuis le fond de la fosse, épousant progressivement les parois de cette dernière jusqu'à ce qu'un rang s'aligne avec le premier rang des parements enfermant le chaussin. L'extrémité nord-ouest du mur sud-ouest est construite de la même façon, dans la même fosse. La fosse antérieure à la construction, mais encore vide au moment de cette dernière, a nécessité la réalisation, dans l'angle ouest, de fondations prenant la forme du profil de la fosse et donc plus profondes que sur tout le reste du tracé.

Les portes étaient ménagées dans les murs gouttereaux. Dans le mur nord-est, à 2 m de l'angle nord, le seuil est large d'1,10 m et ne se manifeste plus que par la saignée dans la roche qui recevait les pierres à chant et qui n'est plus comblée que de petites pierres (Ph. 70). Une pente très légère, réservée dans le substrat, donnait accès directement au chemin. Dans le mur sud-ouest, à 2,70 m de l'angle ouest,

le seuil est large d'1,25 m et barré de deux grosses pierres, grossièrement taillées, posées à chant. Cette dernière porte, au cours de l'occupation, a été bouchée au moyen de pierres de natures diverses, mais au nombre desquelles on note une forte proportion de pierres rubéfiées (Ph. 68-69, 71-72).

Le sol intérieur de ce bâtiment, ménagé sur la roche en place, présente une pente générale du Nord au Sud, mais aussi de l'Est vers l'Ouest, relativement importante, la dénivellation maximum atteignant près de 50 cm. Le niveau d'occupation se manifeste par une couche argileuse d'épaisseur inégale, plus épaisse et beaucoup plus noircie dans la moitié sud-est du bâtiment.

A une quarantaine de centimètres du mur pignon sud-est, au centre, l'emplacement du foyer se manifeste sous la forme d'une fosse circulaire d'une soixantaine de centimètres de diamètre, au fond de laquelle avaient été entassés des pierres et des tessons de céramique (Ph. 73). Il n'a pas offert de sole rubéfiée et durcie, mais une surface noircie et fortement ponctuée de charbons de bois. Une rigole dans la roche en place paraît être en rapport avec cette fosse et était elle-aussi comblée d'une terre noircie et grasse. Son interprétation est difficile ; son éventuelle fonction reste énigmatique ; elle est peut-être le simple fruit d'un hasard géologique.

Le four à pain a beaucoup souffert des destructions est même impossible d'en restituer le plan avec exactitude. Une trace sur le sol, en rapport avec un tronçon de mur (en FF21BC7) et perpendiculaire au mur sud-ouest permet d'imaginer que se trouvait ainsi délimité, grâce à une cloison, un espace large d'environ 2,50 m et long de 4 contre le mur sud-est. Au fond de cet espace, se trouvait le four proprement dit, à abside semi-circulaire, profond d'environ 2,70 à 3 m (Ph. 75). L'emplacement du four lui-même se signalait dès le plus haut niveau des couches de démolition grâce à une aire circulaire de rognons de silex rubéfiés sous l'action du fer et éclatés, qui ont dû constituer la voûte du four (Ph. 74). Etaient mêlés à ces silex des fragments de terre rubéfiée qui présentaient des traces attestant que les parois et la voûte devaient être enduites de terre lissée. Aucune trace n'a permis de reconstituer la nature de la sole. Celle-ci devait être suspendue puisque la surface sous-jacente à l'amoncellement de silex ne présentait pas de rubéfaction en place.

Un petit espace tangent à la cloison de séparation, large

de 60 cm et encadré de pierres, présentait une forte concentration de cendre, de charbons de bois et d'éléments de terre rubéfiée (Ph. 75). Ces déchets remplissaient une fosse étroite creusée jusque dans la roche et présentant une pente montant vers le nord-est située au pied et à droite de la gueule du four, devant laquelle les déchets s'amoncellent le plus volontiers. Cette fosse représente peut-être un endroit de stockage temporaire des braises ; sa pente aurait été ménagée d'origine pour en faciliter le curage ou bien s'est petit à petit constituée, résultat de la répétition de cette opération. Une fosse circulaire tangente au mur sud-est du bâtiment en FF21C6 contenait elle-aussi un remplissage charbonneux.

Tout le devant du four - sur plusieurs mètres carrés - est marqué d'une couche argileuse cendreuse et grasse, relativement épaisse par rapport à la couche d'occupation de ce bâtiment sur le reste de son emprise. Elle contient des déchets de terre rubéfiée et de nombreux fragments de branches brûlées, souvent de taille importante (Ph. 76).

Sous le four et tout au long du mur sud-ouest du bâtiment, on a mis en évidence un fossé antérieur à la construction, fossé qui va se perdre sous le mur sud-ouest de la maison 18 (Ph. 75). Aucun élément ne permet de préciser de façon absolue sa datation. Il est simplement possible de dire qu'il a été creusé, puis recreusé sur une largeur moindre après un premier comblement. Ce fossé est très vraisemblablement à mettre en relation avec l'habitat gallo-romain voisin au Sud.

19.1. EE21H7/FF21A5-6

A la différence de ce qu'il se passe devant les maisons voisines (n° 17 et 18), aucun espace privatif n'était ménagé entre le bâtiment 19 et le chemin. Ce dernier a été dégradé au droit du bâtiment par les destructions et récupérations de matériaux, mais des indices très nets, en particulier quelques lambeaux d'empierrement, attestent que le chemin bordait étroitement le bâtiment et que la porte de ce dernier, dont le seuil ne se trouvait que très légèrement en dessous du niveau supérieur de la chaussée, donnait directement sur la voie elle-même (Ph. 66, 70).

19.2. FF21CD7-8/FF22BC1-2.

Du fait de la proximité de la limite de propriété et donc de la fouille, l'arrière du bâtiment 19 n'a été dégagé que sur une superficie relativement réduite (Ph. 68, 69). La fouille a permis néanmoins de constater qu'il présentait une surface à peu près constante, avec une

une faible montée vers le Sud (correspondant sans doute à la pente naturelle) et une légère pente vers le nord-ouest, c'est-à-dire vers le "jardin" de la maison 18 et dont il était séparé par un mur, dont ne subsistait que l'assise de base, sensiblement dans le prolongement du mur pignon nord-ouest. Un large creux peu prononcé existait devant la porte et dans son axe vers le sud-ouest (Ph. 71).

Sous les éboulis correspondant à la démolition des murs, le sol se présentait sous la forme d'une surface bossuée, ponctuée de pierres et de vestiges d'occupation, noircie par endroits notamment en FF22C1 où l'on notait la présence d'un tas de morceaux de terre rubéfiée, de charbons de bois et de cendres provenant vraisemblablement de l'utilisation du four. Le long du mur gouttereau sud-ouest, à droite de la porte en sortant, un amas de terre et de petites pierres formait une sorte de glacis à la base du mur, destiné sans doute à rejeter l'eau de pluie. Le devant du seuil présentait un niveau durci et noirci, riche en vestiges d'occupation. Après le bouchage de la porte, l'arrière du bâtiment ne semble plus avoir été utilisé.

20. DD21E6.F5-7.GH3-8/EE21A4-8.B5-6.

Cette maison rectangulaire est orientée E.S.E.-O.N.O.. Ses murs ont disparu totalement sur tout le périmètre ; ils étaient larges, pour autant qu'on puisse les restituer grâce à des traces infimes, de 60 à 80 cm, les murs pignons paraissant plus épais que les murs gouttereaux (Ph. 77-78). Ne subsistent que quelques fragments du parement intérieur à l'extrémité O.N.O. du bâtiment. Les longueurs des murs peuvent être appréciées ainsi : murs O.N.O. et mur E.S.E. : 8,50 m ; murs N.N.E. et S.S.O. : 9,50 m.

Les portes étaient ménagées dans la moitié ouest des murs gouttereaux. Dans le mur N.N.E., à 2,85 m de l'angle nord, le seuil, large de 1,05 m, n'est plus reconnaissable qu'à la saignée dans la roche qui était destinée à recevoir les pierres verticales et aux pierres de calage de ces dernières. Dans le mur S.S.O., à 2,80 m de l'angle ouest, le seuil, large d'1,10 m, se signale de la même façon.

L'extrémité O.N.O. de la maison est occupée par une partie recreusée large de 2,50 m environ. Le parement intérieur des murs de la maison, dont la base était posée à la surface de la roche en place, recouvrait la paroi de la fosse et l'habillait jusqu'à sa base; Il en demeurait quelques lambeaux en place. Au cours de son utilisation, cette partie était elle-même séparée en deux par une cloison dont ne subsiste plus que l'arête de roche en place réservée lors de la construction pour en soutenir la base. La partie nord du secteur recreusé est la moins longue (3,50 m). Elle présente un plan régulier au fond, mais on constate, sur son côté est, au niveau supérieur, une échancrure relativement large et à pente douce qui permettait vraisemblablement l'accès à cette pièce. La partie sud est la plus longue (4,70 m) et présente elle aussi un fond au plan rectangulaire relativement régulier. Par contre, son accès n'a pas laissé une trace aussi large et évidente que dans la partie nord. Peut-être doit-on identifier comme tel une étroite échancrure flanquée d'un trou de poteau que l'on observe dans le deuxième quart de la moîtié sud de son côte E.S.E.. Le niveau d'occupation de cette unité a livré une monnaie du XVe siècle (obole tournois de Jean, seigneur de Bunde, 1450-1460), correspondant au comblement après démolition de la maison.

Comme dans les maisons voisines, le niveau d'occupation de la salle avait pratiquement disparu et la surface de la roche en place qui devait le recevoir présentait des traces de charrue correspondant aux travaux postérieurs à la démolition. Subsistait seulement le fond des structures qui avaient nécessité un creusement. Le foyer, au centre

du mur pignon E.S.E., est reconnaissable à ses deux fosses accolées, celle correspondant vraisemblablement à la base du conduit, qui devait être inclus dans le mur lui-même, et celle correspondant au foyer ne renfermant plus que quelques tessons, toute la partie supérieure ayant été arrachée par les labours. Dans l'angle est (DD21G4), une rubéfaction de la roche, aux limites rectilignes, permet de restituer le plan du bâtiment à cet endroit. De l'autre côté (EE21A5), à quelque distance du foyer principal (1,25 m), des traces semblables, aux caractéristiques identiques, permettent également de fixer le tracé du mur pignon, mais aussi d'attester la présence dans l'angle sud d'un aménagement large d'environ 1,40 m et long de 2,50 m au moins dont la nature ne peut pas être précisée. Le plan de cette structure est confirmé par l'existence, dans le prolongement de la trace rubéfiée vers le nord-ouest, d'une fosse au plan symptomatique au sein de laquelle on note la présence, toujours dans le même alignement, d'un trou de poteau, le poteau lui-même ayant sans doute reposé sur une pierre plate disposée au fond.

Deux autres traces rubéfiées ont été mises en évidence à la surface de la roche en place, en DD21H6, et plusieurs autres fosses ou dépressions de formes diverses, en DD21GH4-5. Au droit du mur nord, immédiatement à gauche de la porte en entrant, on note au sol la présence de fosses oblongues et de trous de poteaux dessinant un plan quadrangulaire (Ph. 78). Ce plan et l'emplacement choisi laissent penser, par comparaison avec d'autres exemples connus, que ces traces correspondent peut-être à celles laissées par un métier à tisser.

20.1. EE21A7-8.BC6-8.D6-7.

Le devant de la maison 20 ou, plus exactement, l'espace trapézoīdal contenu entre le chemin, la maison 20 et la maison 21 est occupé, comme c'est le cas le plus usuel, par une large cuvette recreusée dans la roche en place, affectant une forme elle-aussi trapézoīdale (Ph. 77). Son extrémité N.O. est sensiblement rectiligne comme si elle avait épousé le tracé d'une limite, sans doute construite à l'époque de l'occupation et disparue ensuite, perpendiculaire au mur de la maison 20. Sa limite nord-est est d'abord rectiligne, parallèle à 1 m environ du mur de la maison sur près de 4 m de long, soit jusqu'à une soixantaine de centimètres au-delà du seuil vers le sud-est, seuil devant lequel la pente est plus douce. La limite a ensuite un tracé plus irrégulier et se prolonge au sud-est par un arrondi grossier laissant là aussi une sorte de replat

d'1 m de large le long du mur gouttereau nord-ouest de la maison 21.

Du côté du chemin, la dénivellation est plus importante, mais la descente est ménagée en pente douce, notamment en D6-7, si bien qu'on peut se demander si l'accès ne se faisait pas à cet endroit. Plus vers le nord-ouest, la pente est plus importante et présente quelques trous et échancrures alignées faisant penser à l'emplacement de poteaux de bois ayant pu soutenir une clôture. Il n'apparaît pas en effet qu'un mur de pierre ait bordé le chemin à cet endroit dans le prolongement du mur pignon de la maison 21.

Le remplissage de cette fosse est hétérogène. Il comprend une forte proportion de matériaux de démolition, mais aussi, plus on approche du fond, une terre argileuse contenant des vestiges d'occupation au sein de laquelle on a mis au jour deux monnaies des deuxième et troisième quarts du XIVe siècle (maille tournois de Philippe VI de Valois, 1328-1350 ; double de Charles IV de Blois, 1341-1364).

20.2. DD21EF5-6.G3-4.

Comme l'arrière de la maison voisine (n° 14), celui de la maison 20 était ménagé en creux sur une largeur de plus de 3 m, largeur qui n'a pu être précisée davantage du fait de l'absence de fouille audelà (Ph. 78). Cette cuvette présentait elle-même des recreusements limités, au plan plus ou moins précis. Au nombre de ceux-ci, on doit signaler notamment une fosse large de près d'1 m au droit du mur, à gauche de la porte en sortant, comblée de matériaux divers avec une forte proportion de déchets d'occupation, fosse qui devait servir de dépotoir temporaire.

Le long de la trace du mur gouttereau nord-est et participant elle-même à en préciser le tracé, se trouvait une arête de déchets de roche, longue de 3,50 m et large de 30 cm. Cet amoncellement de matériaux pierreux formait une sorte de glacis au pied du mur. On a observé cette particularité ailleurs sur le site, les murs se trouvant aisni renforcés à leur base et les eaux de pluie ou de ruissellement en étant écartées.

21. EE21B4-5.C3-5.DE3-6.F4-6.G4-5.

Cette maison de plan trapézoīdal est orientée N.E.-S.O.. Ses murs gouttereaux sont simplement appuyés sur le pignon sud-ouest de la maison voisine (n° 15) (Ph. 79, 80). Les murs ont presque complètement disparu. Ne subsistent plus qu'un tronçon de 2 m de long environ à l'extrémité sud du mur gouttereau et, la trace laissée par le léger creusement dans la roche pour fonder le mur gouttereau ouest et un fragment du parement intérieur de celui-ci, et deux tronçons du parement du mur pignon sud habillant la roche à la base de l'emplacement où se trouvait le mur. Ce dernier avait été construit en bas et à flanc de la pente de l'arête de terrain naturel réservée pour soutenir le chemin, de façon à contenir les matériaux de la chaussée proprement dite qui se trouvait en surplomb par rapport à l'intérieur de la maison (Ph. 80). Les matériaux de la voie ont glissé après la destruction du mur et la récupération de ses pierres et contribué au remplissage de l'emplacement de la maison 21.

Les différentes observations permettent d'apprécier la largeur des murs entre 60 et 70 cm et leur longueur de la façon suivante : mur nord-ouest : 10,50 m ; mur sud-ouest : 6 m ; mur sud-est : 12,30 m. La largeur appréciée au nord-est à 5,80 m correspond à la largeur moyenne de la maison.

A 4,20 m de l'angle nord, on note que la roche en place a été réservée à l'emplacement de la porte sur une largeur de 90 cm. Aucune trace plus explicite ne permet de reconstituer l'aspect que pouvait présenter le seuil. On ne peut conjecturer la présence d'une porte en face de celle-ci - comme il est ordinaire dans les maisons de ce type - que grâce à la présence d'un trou de poteau, qui pouvait correspondre à un piédroit de chambranle, et à une découpe particulière de la roche en place, avec une pente plus douce devant ce qui devait être l'emplacement de la porte donnant sur la cour.

L'extrémité nord-est de la maison est occupée par une partie recreusée, large de 2 à 2,20 m, organisée presque symétriquement à celle de la maison voisine. Celle-ci présente en effet une partie plus longue (3,30 m) au nord-ouest, moins profonde que la partie sud-est, elle-même longue de 2,50 m et recreusée par rapport à la première. Aucune structure en place ne permet de connaître la nature de la cloison - si elle a existé - qui séparait ces deux parties. La première contenait, le long de sa paroi nord-est, un parement de pierres, conservé sur 2 m de long environ, qui double - peut-être pour le renforcer à cet endroit, et peut-

être simplement à la base - le mur pignon sud-ouest de la maison voisine $(n^{\circ}$ 15), mur mitoyen. Le remplissage de la partie la plus profonde consistait en une terre beaucoup plus noire et plus grasse que celle qui remplissait l'autre, mêlée de charbons de bois et de morceaux de terre rubéfiée.

Le sol de la salle, comme celui des maisons voisines, était ménagé sur la roche en place dont la surface avait été aplanie et sans doute régularisée au moyen de terre argileuse. Les labours postérieurs à l'abandon du site, dont on observe la trace à la surface de la roche, ont entraîné le sol d'occupation et la majorité des structures qui ont pu exister dans cette maison.

La partie sud-ouest de la salle, plus creuse que le reste, n'a néanmoins pas été épargnée par les destructions et est apparue très bouleversée. Aucune trace cohérente n'a, par exemple, permis de retrouver l'emplacement du foyer ; seule une légère dépression, au milieu du mur pignon et à son pied, peut, à la lumière des observations faites ailleurs, l'évoquer. On a mis au jour, dans l'angle sud, une fosse rectangulaire (2 x 3 m) qui se prolonge vers le nord-est par une dépression allongée de près de 3 m de long, dans l'angle ouest, un trou de poteau contenant encore les pierres de calage, et, à peu de distance de ce dernier vers l'intérieur, une fosse oblongue dont l'extrémité ouest devait recevoir un second poteau dont la base reposait sur une pierre posée à plat.

22. DD21GH1-3.

En DD21CD1.EF2, on a mis au jour un tronçon de mur long de plus de 10,50 m, large de 50 cm sur 5,50 m, de 60 sur 3,60 m, et s'achevant vers le nord-est sous la forme d'un lambeau bouleversé par les labours. En FG3, ce mur ne se signale plus que par une trace infime à la surface de la roche, permettant néanmoins de constater qu'il se greffait sur l'angle nord de la maison 15 et se proposer l'hypothèse qu'il participait à la clôture de la partie arrière de la maison, du jardin. Dans l'angle limité par ce mur et le pignon nord-est de la maison 15, un mur orienté N.O.-S.E., large de 60 cm et long de 5,70 m, et un mur perpendiculaire à ce dernier, de même largeur et long d'environ 3 m, orienté N.E.-S.O., délimitaient l'emprise d'un petit bâtiment de plan rectangulaire irrégulier (Ph. 81). Ne subsistaient à l'état construit que deux lambeaux des murs en G1 et H1 qui permettaient, joints aux traces laissées dans le sol, de reconstituer ce bâtiment. L'entrée n'en a pas été reconnue, mais ne pouvait se trouver que dans le mur sudest.

Deux fosses (en G1-2) présentant des traces rubéfiées signalent l'emplacement d'un foyer et de son conduit, ce dernier inclus originellement dans le mur. Une fosse quadrangulaire aux parois verticales occupait l'angle nord, une autre, en quart de cercle, l'angle sud ; cette dernière était accotée d'une aire rubéfiée vers l'Ouest.

L'intérieur de la bâtisse, dont le sol d'occupation était ménagé sur la roche et ne se signalait que par une salissure superficielle peu importante, sans doute dégradée par les labours postérieurs à l'abandon, présentait également une fosse de plan carré dont une paroi, à l'aplomb du mur pignon de la maison 15, était parementée (en H2-3), une fosse oblongue allongée, en GH2, et cinq trous de poteau de tailles diverses. Trois de ces derniers, si on les associe à la première fosse (la plus petite) encadrent régulièrement la fosse oblongue dans un plan rectangulaire. Tous ces indices laissent penser que le bâtiment 22 abritait vraisemblablement une activité spécifique qu'il n'est pas possible d'identifier avec certitude (tissage ?), mais il présente aussi des caractéristiques identiques à celles des maisons, notamment de la maison 15 voisine (fosse dans l'angle, foyer) attestant qu'il pouvait avoir également une fonction d'habitation.

23. DD20GH8/DD21GH1/EE20AE8/EE21A1.BC1-2.DE1-3.FG2-4 (Ph. 82-85).

Ce large espace est occupé par des zones correspondant à des dégagements extérieurs devant les constructions 15, 21 et 22 (Ph. 82). L'emprise de ceux-ci n'a pas été fouillée intégralement puisque les travaux de fouille se sont cantonnés dans les limites de la propriété, la limite Est coupant en diagonale l'aire concernée.

On peut en fait distinguer trois ensembles : une grande cour en contre-bas du sol intérieur des maisons 15 et 21 (EE20CE8/EE21BC1-2.DF1-3), un espace de plain-pied avec le sol intérieur du bâtiment 22 (DD20H8/DD21GH1/EE20AB8/EE21AB1) et un troisième espace, mis au jour sur une surface relativement réduite contre l'extrémité sud-ouest du mur gouttereau sud-est de la maison 21 (EE21FG3-4).

La grande cour dont le fond est creusé jusque dans la roche en place présente une limite rectiligne, à pente très nette, au nordouest, à l'aplomb de l'emplacement des murs gouttereaux sud-est des maisons 15 et 21, dont la base se trouvait ainsi mise hors d'eau (Ph. 83). Une échancrure marque sans doute l'emplacement du seuil de la maison 15 en B2, une saillie sur la paroi, en pente douce, celui du seuil de la maison 21 en D3. Au sud-ouest, la limite de la cour se dirige vers le sud-est ; sa pente est très progressive et pourrait laisser penser que l'accès à la cour se faisait principalement dans ce secteur.

Au nord-est, la paroi est rectiligne et perpendiculaire à la paroi nord-ouest. Elle est verticale, haute de plus de 50 cm sur la majeure partie du tracé mis au jour (5,50 m sur 8 m), avec des ressauts divers taillés au pied, dans l'angle nord-est, la dénivellation totale atteignant près d'1 m. En EE21B1, un reste de maçonnerie atteste que la paroi était originellement habillée d'un parement (Ph. 84). A l'angle nord-est, la paroi fait un angle droit ; elle se dirige alors vers le sud-ouest sur 3,50 m de long, puis oblique vers l'Est (en EE20D8) avant de disparaître sous la limite de la fouille. Deux dépressions, en EE21C1 et EE20CD8, contenaient une terre plus grasse et noire que le niveau argileux qui marquait le fond de la cuvette de la cour sur toute son emprise et qui correspond à son occupation.

En EE21E1, on a mis au jour un trou dans la roche en place, quasiment circulaire (\emptyset en surface : 1 m), mais au profil piriforme, profond d'1,80 m environ (Ph. 85). Ce trou était comblé, au moment de sa découverte, de matériaux provenant de la démolition des bâtiments,

contenant en surface quelques rares vestiges d'occupation. Il n'a livré aucune trace évidente de salissure au cours de son utilisation. Cette dernière ne peut être précisée avec certitude. La forme paraît caractéristique d'un silo à grains, mais aucune structure extérieure en bois ou en pierre, qui aurait participé à sa couverture et à sa mise hors d'eau, n'a été mise en évidence. Cette absence peut bien sûr être expliquée par la forte dégradation des vestiges dans ce secteur, mais elle peut aussi être le reflet de la réalité. Il faudrait alors expliquer plutôt cette cavité comme un silo à racines, qui aurait, au cours de son utilisation, été sommairement protégé par un couvercle de planches par exemple, ou bien comme un "rafraichissoir".

23.1. EE21FG3-4.

Dans l'angle formé par l'extrémité sud-ouest du mur gouttereau sud-est de la maison 21, le chemin au sud-ouest et la limite de la fouille au sud-est, l'espace mis au jour est trop étroit pour que l'on puisse en donner une interprétation sûre (Ph. 82). On remarque tout d'abord que la roche n'a pas été creusée comme dans l'emprise de la grande cour, mais que sa face supérieure a simplement été dégagée, surface qui présente une fosse limitée, au pied du seul tronçon de mur subsistant, et une pente légère vers le sud-ouest. A cette extrémité, la pente de la bande rocheuse, réservée pour servir de base au chemin, présente des ressauts semblables à ceux observés à l'emplacement du mur pignon sud-ouest de la maison 21. Il est vraisemblable que ce mur se poursuivait vers le sud-est de façon à clôre l'espace dépendant des maisons 15 et 21. Il apparaît d'ailleurs comme très légitime d'envisager l'hypothèse que l'aire 23.1 ne fasse pas partie de la cour proprement dite, mais représente plutôt une partie de l'emprise d'un bâtiment d'exploitation adossé au mur qui longe le chemin et ouvert sur la cour fermée 23 (dont la pente est progressive à cet endroit) (Ph. 83), que toutes les constructions qui l'entourent fassent partie d'une seule et même ferme, ou bien qu'il s'agisse - comme on l'observe encore actuellement dans certains villages de la région - de bâtiments et d'unités d'habitation indépendants les uns des autres disposés autour d'une cour commune.

23.2. DD20H8/DD21GH1/EE20AB8/EE21AB1

On a noté, à l'extrémité nord-est de la cour 23, au bout nord-ouest de la paroi verticale, quelques traces d'un parement (Ph.

84). Ce parement dessine en fait un angle droit et se prolonge vers le nord-est en bordant une rampe large de 2,50 m environ et longue de 3, taillée le long du mur gouttereau sud-est de la maison 15 et donnant accès à une zone de cour ménagée au niveau supérieur de la roche devant le bâtiment 22, donc à un niveau supérieur à celui de la cour 23.

L'avancement de la fouille ne permet pas encore d'apprécier la surface totale de ce dégagement, ni même de savoir s'il existait une séparation entre lui et les "jardins" situés au même niveau, au nordest du bâtiment 22. Son niveau d'occupation se signalait par une mince couche argileuse fortement perturbée par les labours modernes.

Le vaste espace constitué par la cour 23 a été comblé par des déchets de démolition. Il a montré également, parmi ces déchets, une densité inhabituelle sur le site de vestiges d'occupation de natures diverses, abondance qui laisse penser que cette zone a pu servir de dépotoir dès avant l'abandon définitif du site alors que les constructions qui la bordaient étaient, elles, peut-être déjà en ruine. Cette hypothèse trouverait une justification supplémentaire dans le fait que les monnaies trouvées au niveau correspondant à l'utilisation de la cour en tant que telle peuvent être comptées au nombre des plus anciennes sur le site : en EE21B1, denier tournois de Louis VIII ou Louis IX, antérieur à 1266 ; en EE21D2, denier parisis de Philippe Auguste, 1180-1223.

Il est toutefois loisible de mettre également l'abondance exceptionnelle de vestiges d'occupation dans ce secteur en relation avec la destruction systématique des constructions qui se trouvent à proximité, ce vaste espace creux ayant été comblé au moyen des déchets non récupérables raclés tout autour, son ampleur elle-même appelant et nécessitant, avant la remise en culture du site, l'emploi d'une masse considérable de matériaux de comblement.



1. Vue générale du chantier d'hiver, prise du sud. Au fond, à droite, le chantier principal de Saint-Martin.



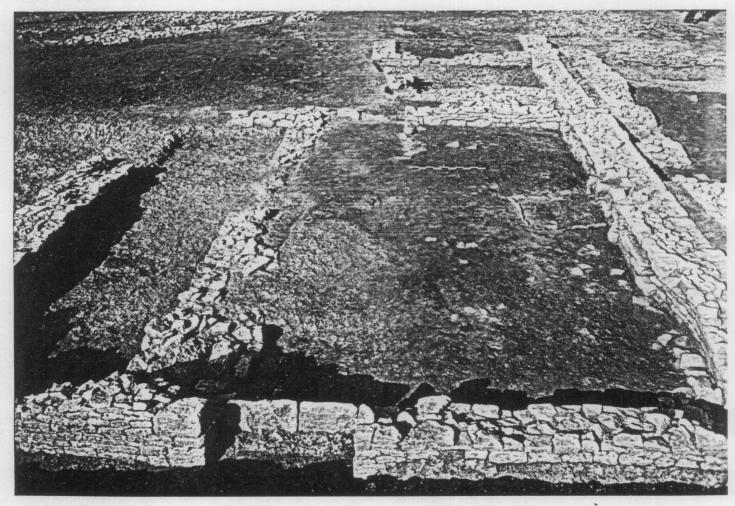
2. Les structures mises au jour en hiver, vues de l'ouest.



3. Vue générale de la moitié nord du chantier d'été, prise du S.E.



4. La ferme sur cour fermée de plan trapézoldal, au bord du chemin, vue du N.

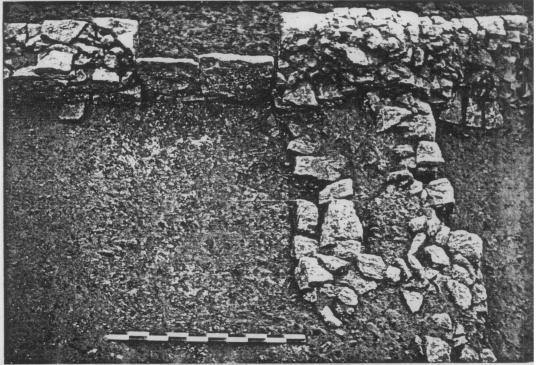


5. La maison 1, vue du Sud.



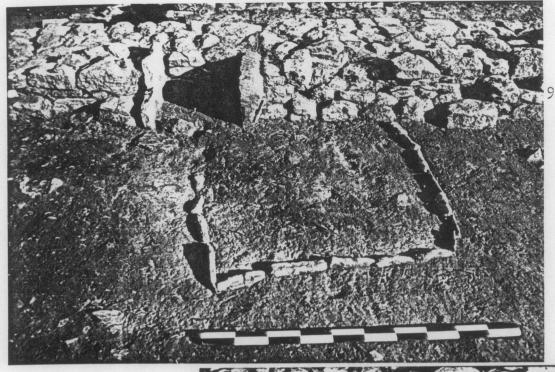
6. La maison 1, vue du Nord.

7. Le seuil arrière de la maison 1, vu du Nord.



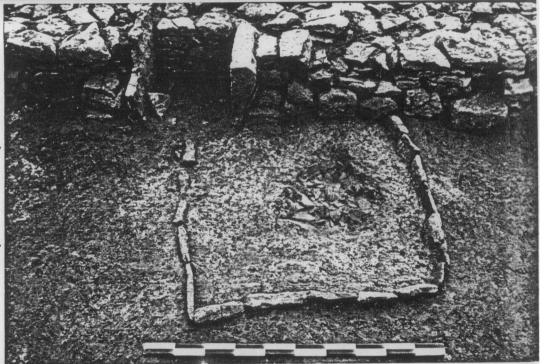


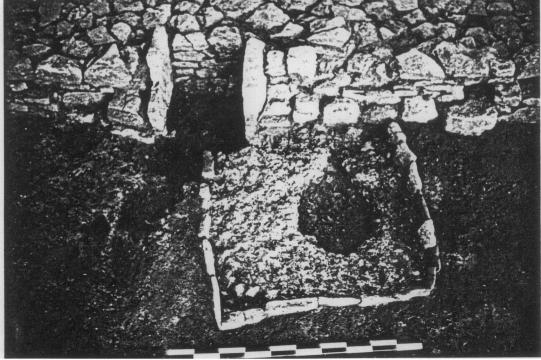
8. Le seuil avant de la maison 1, vu du Sud.



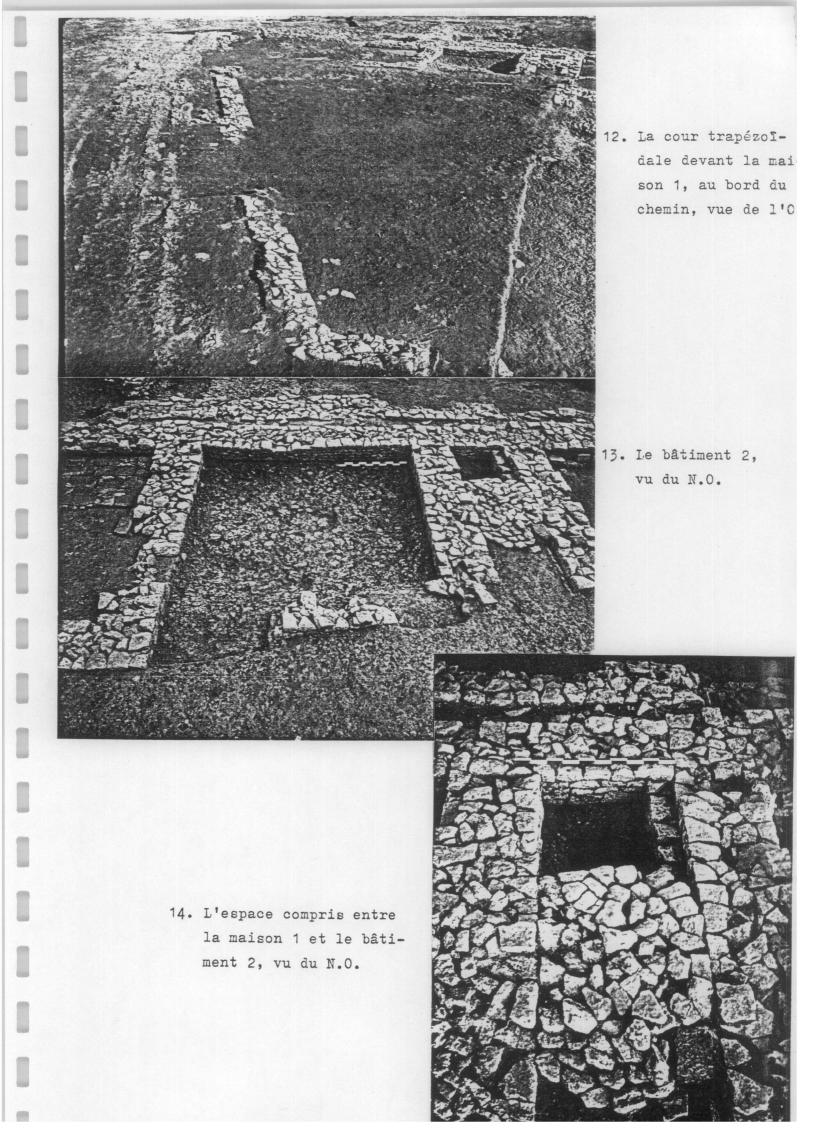
maison 1 à son
niveau supérieur,
vu de l'Ouest.

10. Le foyer de la
maison 1, à un niveau intermédiaire, avec petite
fosse remplie de
tessons de céramique, vu de l'0.





11. Le foyer de la
maison 1, à son
niveau inférieur,
avec fond de pier
res tassées, vu
de l'Ouest.





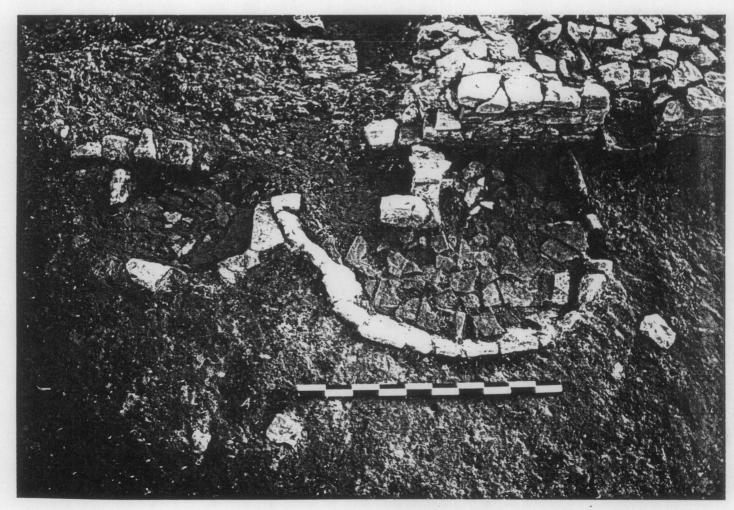
15. La ferme sur cour fermée de plan rectangulaire, vue de l'Est.



15bis. La maison 3, vue de l'Est.



16. Les foyers de la maison 3, à leur niveau supérieur, vus du nord.



17. Le lit de tuiles au fond des foyers de la maison 3, vue prise du nord.



18. La ferme sur cour fermée de plan rectangulaire, vue du Sud.



19. La cour de la ferme de la ph.18, vue du Sud, avec le bâtiment 9, au fond, et la fosse 3.2, au premier plan.



20. Le four à pain entre la maison 3 et le bâtiment 4, vu de l'Est.

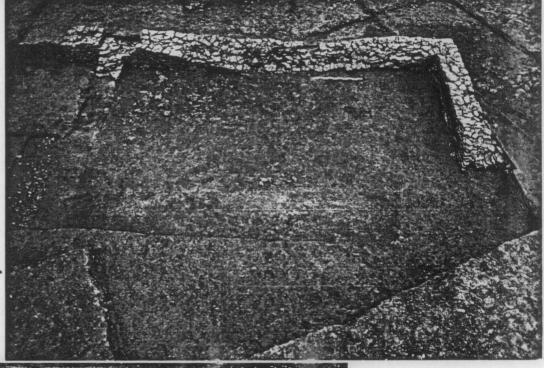


21. Le four à pain entre la maison 3 et la bâtiment 4, vu du Sud.



22. Le chemin empierré marqué d'ornières, au-dessus du bâtiment 5, vu du Sud.

23. Le bâtiment 5, vu
du N.O., avec son
mur S.E. versé et
écrasé par le passage du chemin
postérieur à sa
ruine (voir ph.22).





24. La maison 7 en cours de fouille (hiver), vue du N.O.



25. Le seuil arrière de la maison 7, vu du S.O.

26. Le foyer de la maison 7, à son niveau supérieur, vu du N. 0.



27. Le devant (n°7.1)

de la maison 7, en

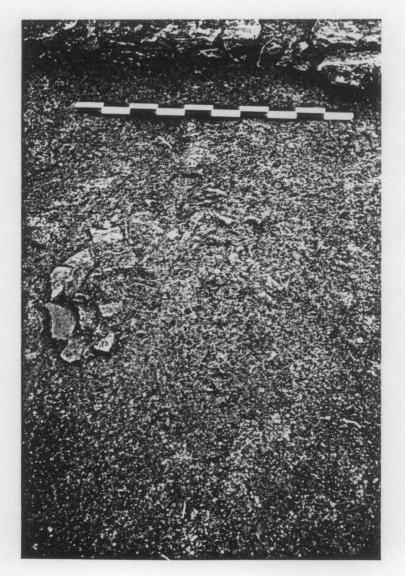
cours de fouille

(hiver), vu du

N.O.



28. Le seuil avant de la maison 8, vu du S.O.



29. Le foyer de la maison 8
à son niveau supérieur
(en cours de fouille,
hiver), vu du N.O.



30. Vue générale des structures mises au jour en hiver, prise de l'Ouest, avec, au premier plan, le bâtiment 9.



31. Le bâtiment 10, vu du S.O.



32. Le bâtiment 10.1, vu du S.O.

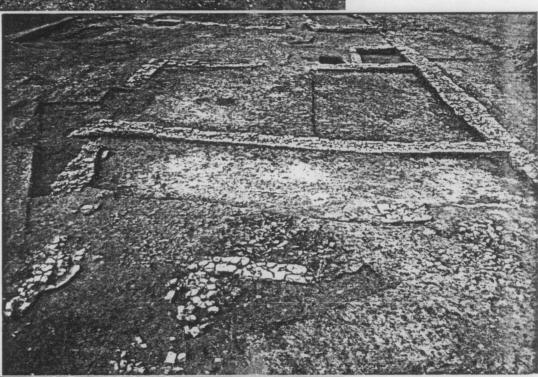


33. Le mur N.O. du bâtiment 10.1, vu du N.E.



34. La cour 10.2, vue du S.O.

35. Vue générale d'un secteur de la fouille d'hiver, prise du S.E., avec, au premier plan, le bâtiment 11 et, au second, les bâtiments 10 et 10.1.

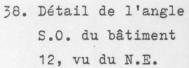


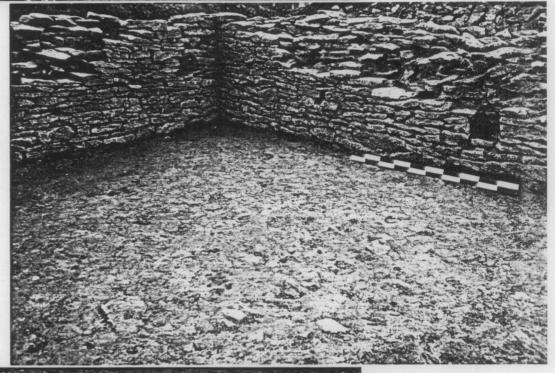


36. Vue rapprochée
montrant l'antériorité du bâtiment 11 (à dr.)
par rapport au
bâtiment 10 (à g.)
prise du Sud.



37. Le bâtiment 12,
au premier plan,
vu du N.O., avec,
au fond, la maison 1 et le bâtiment 2.





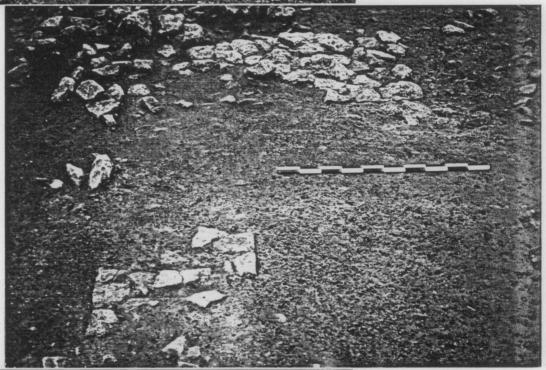


39. Ie bâtiment 13, vu de l'Est.



40. La maison 14, vue du Sud.

41. L'angle S.O. de la maison 14, vu du S.E., en cours de fouille (tranchées de vol).





42. La maison 14, vue du S.O.



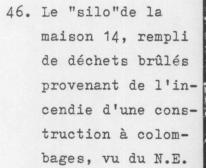
43. La maison 14, vue du N.E.

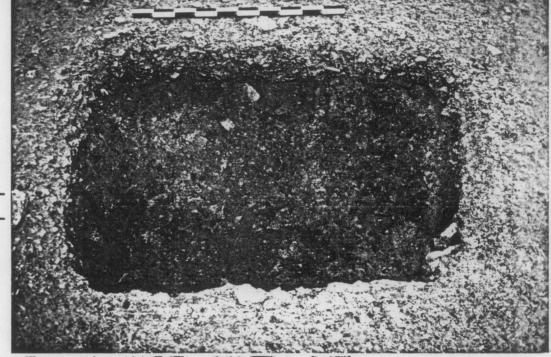


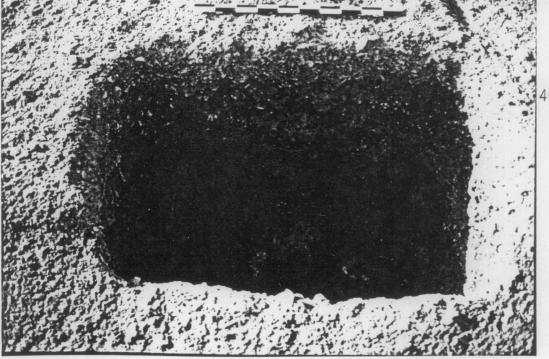
44. La maison 14, vue de l'ouest, avec, au premier plan, les bâtiments 14.3 et 14.4.



45. Le foyer de la mai son 14, à son niveau inférieur, vu du N.O.







46bis. Le "silo" de la maison 14, vidé, vu du N.E.



47. La maison 15 et le bâtiment 22, vus du S.E.



48. La partie recreusée de la maison 15, vue du Nord.



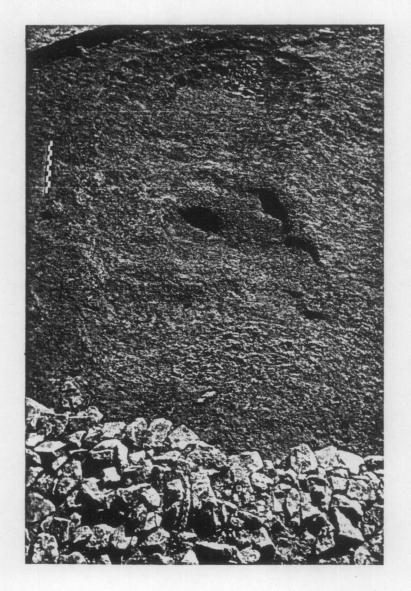
49. La mare (n°16), vue de l'ouest et presque à la verticale.



50. La mare (nº16), vue du S.E.



51. Le dallage maçonné de la mare (n°16), vu du S.E.



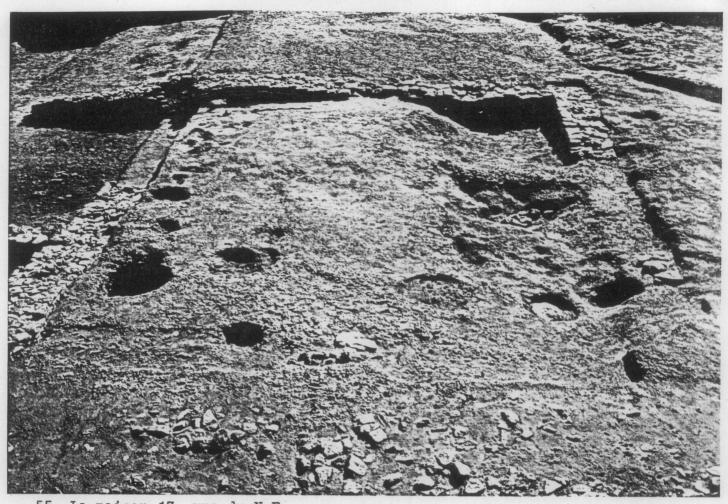
52. La structure 16.1, à un stade intermédiaire de son décapage, vue du N.E.



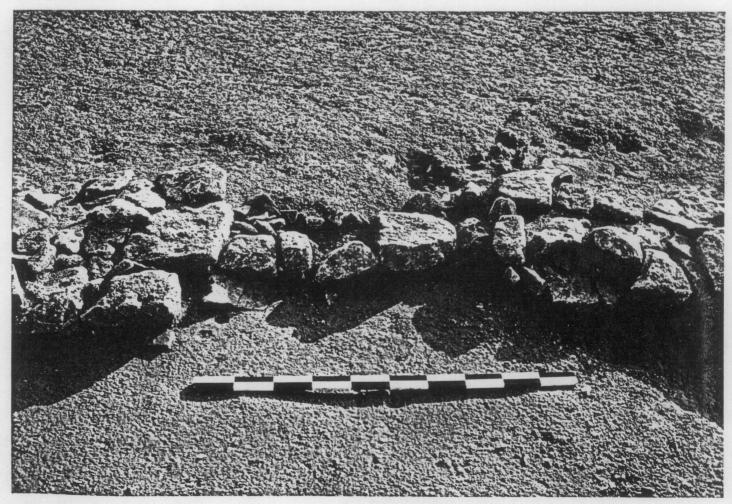
53. Les maisons 17 et 18 et le bâtiment 19, vus du N.O.



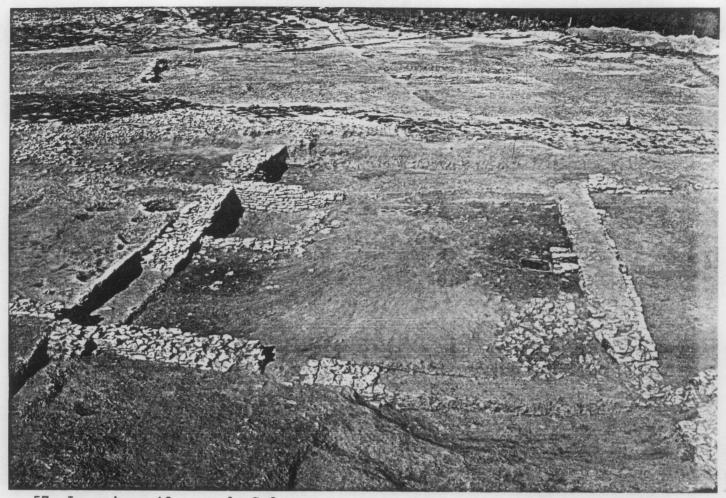
54. La maison 17, vue du S.O.



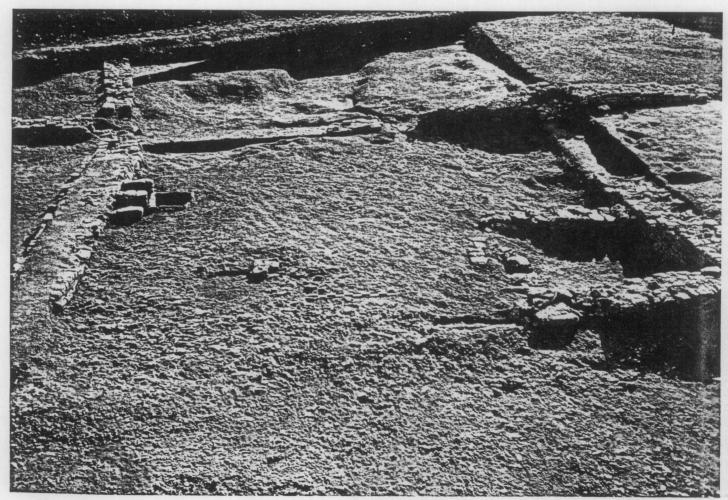
55. La maison 17, vue du N.E.



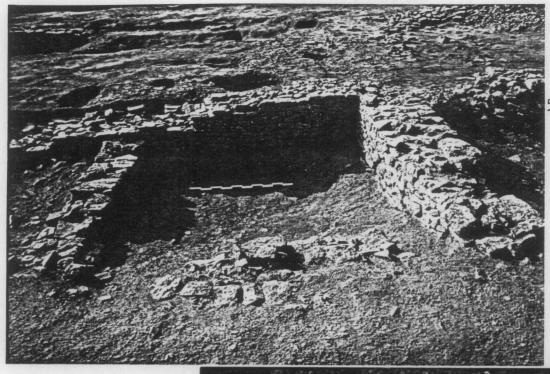
56. Le seuil de la maison 17 dans le mur sud, vu du Nord.



57. La maison 18, vue du S.O.



58. La maison 18, vue du N.E.



59. L'unité nord de la partie recreusée de la maison 18, vue du S.E.

60. L'unité sud de la partie recreusée de la maison 18, vue du N.O.

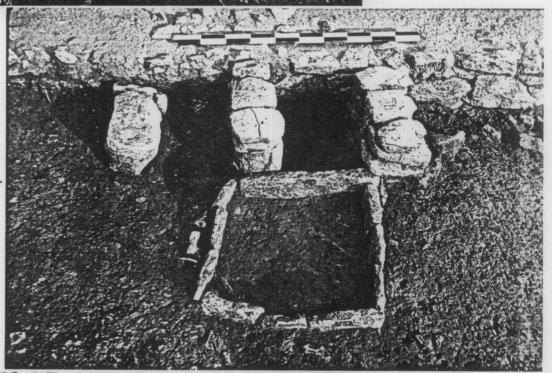


61. Le foyer de la maison 18, à son niveau supérieur, vu du N.O.



62. Le foyer de la maison 18, à un niveau intermédiaire du décapage, vu du N.O.

63. Le foyer de la maison 18, à un niveau intermédiaire du décapage postérieur à celui de la ph.62, vu du N.O.





64. Le foyer de la
maison 18, à son
niveau inférieur,
avec remplissage
de pierres et de
tessons de céramique, vu du N.O.



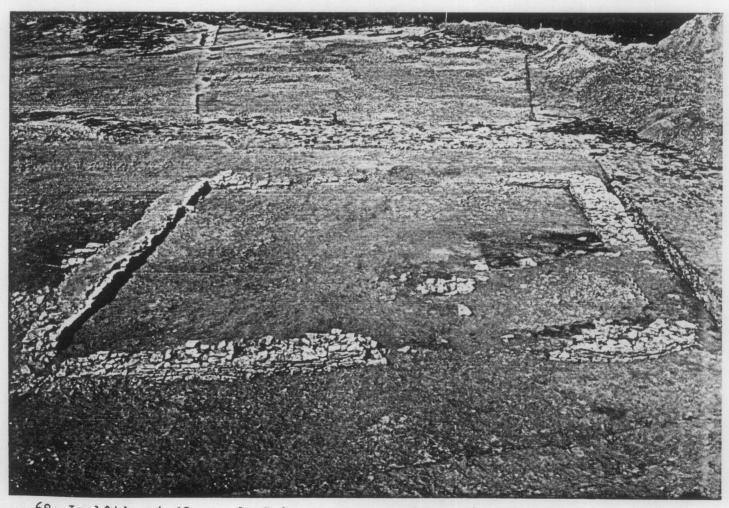
65. L'arrière (n°18.2) de la maison 18, vu du S.E.



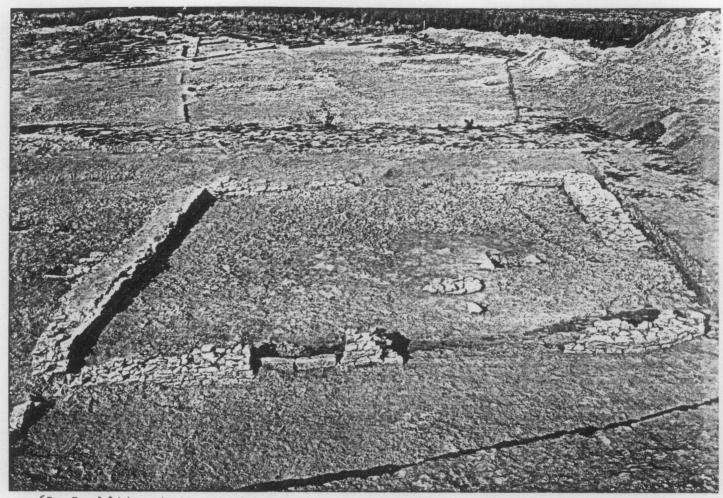
66. Le bâtiment 19 et les maisons 18 et 17, vus du S.E.



67. Le mur entre le bâtiment 19 (à dr.) et la maison 18 (à g.), vu du S.O.



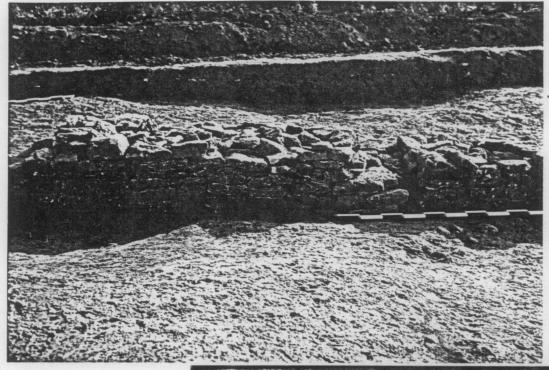
68. Le bâtiment 19, vu du S.O., avec sa porte arrière bouchée.



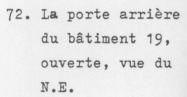
69. Le bâtiment 19, vu du S.O., avec sa porte arrière ouverte.

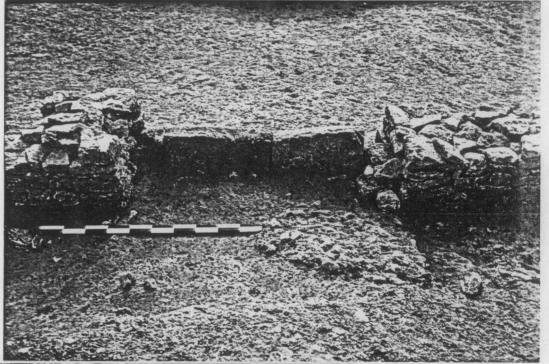


70. Le bâtiment 19, vu du N.E.



71. La porte arrière du bâtiment 19, bouchée, vue du N.E.





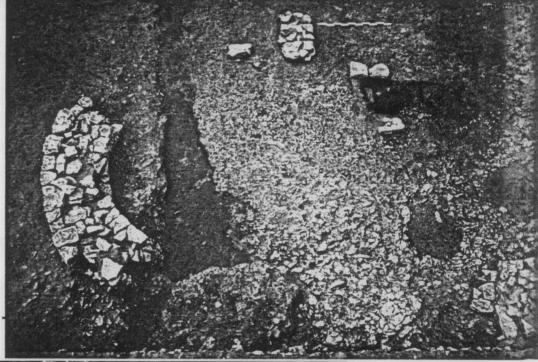


73. Le foyer du bâtiment 19, vu du
N.O., à un niveau
intermédiaire du
décapage.



74. L'emprise du four du bâtiment 19 ap paraîssant dans les niveaux d'éboulis, vue du S.E.

75. Les vestiges du four du bâtiment 19, vus du S.E., avec les aménagements devant la gueule, le foyer du bâtiment, les vestiges de la cloison perpendiculaire, et un fossé antérieur.





76. Morceaux de bois brûlé devant le four, vus du N.E.



77. La maison 20, vue du S.O.



78. La maison 20, vue du N.E.



79. La maison 21, vue du S.E.



80. La maison 21, vue du S.O., du haut du chemin.



81. Le bâtiment 22, vu du S.E.



82. Les maisons 21 et 15 au bord de la cour 23 (à dr.), vues du S.O.

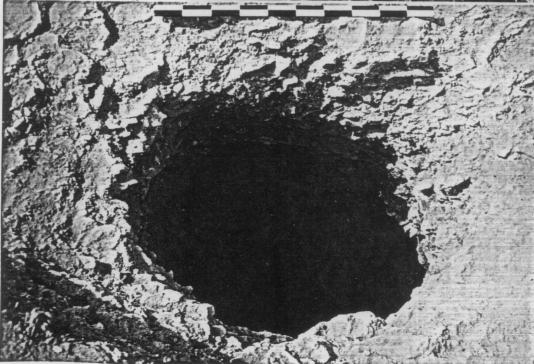


83. La cour 23, vue du Sud.

84. L'extrémité N.E.

de la cour 23 (vue
du S.O.), avec des
vestiges de maçonnerie à l'angle de
la rampe donnant
accès au niveau
supérieur (n°23.2).





85. Le "rafraîchissoir dans la cour 23.

